





**LE MESSAGE
DU FONDATEUR** \ 04

**LES TEMPS FORTS
DE L'ANNÉE** \ 06

L'essentiel
de l'année 2020 \ 08

La stratégie 2021 \ 10

L'équipe de gérants \ 12

Les distinctions \ 13

Les entreprises
financées
par CORUM Eco \ 14

Exemples
de projets
d'entreprises
financés \ 16

**LES ÉLÉMENTS
FINANCIERS** \ 20

Document
d'information clé
pour l'investisseur \ 22

Rapports de
CORUM Eco \ 26

Certification
du commissaire
aux comptes \ 28

Comptes annuels \ 31

Annexe comptable \ 33

États financiers
de CORUM Butler
UCITS ICAV \ 40

Projets de
résolutions
à l'Assemblée
Générale \ 71

**CORUM L'ÉPARGNE
ET LA VOILE** \ 74

Le message du Fondateur

CORUM Eco a été robuste en 2020 face à la crise.



FRÉDÉRIC PUZIN
FONDATEUR
DE CORUM
L'ÉPARGNE

L'année qui vient de s'achever restera dans les mémoires comme l'année d'une crise mondiale, comme l'ont été 1929 ou 2008. Avec cette particularité d'avoir été totalement inattendue, puisque consécutive à une pandémie. Les États ont été amenés à prendre des mesures sanitaires qui ont ralenti, voire stoppé, la circulation des biens et des personnes. La production a diminué, la consommation également. Les entreprises ont tourné pour la plupart au ralenti, quand elles ne se sont pas arrêtées. Elles ont gelé leurs investissements. Les banques ont moins prêté, les investisseurs ont douté... Et la confiance dans le lendemain s'est perdue.

Un bilan dans le vert

CORUM Eco est connecté à l'économie réelle. Si les entreprises créent moins de richesse, cela peut avoir un impact direct sur votre fonds. Le portefeuille est constitué d'entreprises internationales : par leur taille et leur activité, elles sont - pour la plupart - en mesure de surmonter cette crise. Cependant, malgré la qualité des entreprises sélectionnées, le risque de non-remboursement du capital et de non-paiement des intérêts existe toujours. Rappelons que l'objectif initial de performance de 4 % a été défini sur la base d'une hypothèse de défaillance (difficulté à rembourser le capital emprunté et les intérêts) de 3 % des entreprises. Les gérants ont donc opté dès le mois de mars pour une stratégie prudente, préférant revendre certains crédits à des valeurs inférieures à leur valeur d'achat dans le but de se protéger d'éventuelles faillites. Avec une conséquence immédiate : générer des moins-values, ce qui avec moins de crédits en stock signifie moins d'intérêts perçus. Nous avons donc procédé en cours d'année à l'arrêt du versement des dividendes. Toutefois, CORUM Eco a montré

à cette occasion que ses fondations étaient solides et a su exprimer sa capacité de résistance. Car in fine, aucune faillite n'est à déplorer dans le portefeuille en 2020, ce qui est un bon indicateur de la santé des entreprises qui le composent. Et la performance globale de CORUM Eco (dividende et prix de la part) est positive en 2020. Notons d'ailleurs que ce n'est pas le cas, loin s'en faut, des fonds comparables, comme Laurent Kenigswald le détaille quelques pages plus loin. Et pour clore enfin ce bilan de l'année, avec une performance de 11,27 % en 2019 et 1,50 % en 2020, CORUM Eco est, avec une moyenne annuelle sur deux ans à 6,39 %, en ligne avec son objectif de rendement de 4 % à 5 ans.

Un engagement sur le long terme

Rien n'a changé pour CORUM Eco : penser long terme reste le meilleur rempart face à cette crise et aux réactions désordonnées des marchés, passées et à venir. Penser long terme, en accompagnant dans leurs projets les entreprises que nous connaissons et que nous choisissons avec attention, c'est revenir aux origines de l'économie. Dans un contexte dégradé, votre épargne a d'autant plus un rôle à jouer dans le soutien à l'activité et à la relance. Pour la France uniquement, l'Observatoire français des conjonctures économiques chiffre à 190 milliards d'euros la perte de revenus en 2020. D'ores et déjà, nous avons vu les banques durcir leurs conditions de financement aux entreprises : moins de prêts, à des taux plus élevés. Cet espace libéré par les banques, les gérants de CORUM Eco s'emploient à l'exploiter pour saisir des opportunités, avec notamment des taux d'intérêt supérieurs à la période précédant la crise. Par ailleurs, le rebond des marchés suite au premier confinement a fait apparaître

des conditions favorables pour l'achat d'obligations nouvelles émises par les entreprises. Cela a permis de nouvelles entrées au portefeuille, acquises à la faveur d'une décote avant l'été. CORUM Eco, en finançant des projets de développement d'entreprises grâce à votre épargne, contribue à la reprise de la croissance économique. Vous savez où va votre argent et en soutien de quel projet. Cette transparence et cette productivité sont au cœur de notre conviction, et prennent encore plus de sens actuellement : c'est un cercle vertueux à la fois pour l'économie et les épargnants, en cette période de crise conjoncturelle et structurelle, dont les effets continueront à se faire sentir en 2021 et au-delà.

Convictions et agilité

Ces fondamentaux, nous ne les perdons pas de vue. Comme je l'ai souvent souligné, votre placement CORUM Eco doit être apprécié à la fin de l'horizon de 5 ans. C'est sur ce principe qu'en a été défini l'objectif de performance. Pour prendre une image que j'affectionne, il faudra regarder la vitesse moyenne à la fin de votre placement, et non pas avoir le nez collé sur le compteur de vitesse que représente la valeur liquidative. Gardons la tête haute et le regard devant ! Nous n'en n'avons pas fini avec la crise, et elle marquera encore l'économie dans le futur proche. Mais les peuples, les marchés, les entreprises et les États sont désormais mieux préparés à se protéger, ce qui permet de se projeter avec moins de pessimisme sur l'année à venir. Il n'y avait donc plus de raison de suspendre davantage le versement des dividendes mensuels, qui a repris dès décembre 2020 et qui continuera en 2021. Nous avons été agiles dans notre gestion en 2020, dans un contexte pourtant inédit, et le serons également en 2021 dans un contexte plus encourageant.

Les temps forts de l'année

Votre épargne finance
les projets de développement
d'entreprises européennes.



L'essentiel de l'année 2020

CORUM Eco a tenu le choc en 2020 et délivre une performance positive.

CORUM Eco permet d'investir dans les projets de développement d'entreprises et de percevoir des intérêts potentiels sur les sommes prêtées. CORUM Eco n'offre aucune garantie de rendement ou de performance et présente un risque de perte en capital. Nous attirons votre attention sur le fait que les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne sont notamment pas constantes dans le temps car les investissements constituant le patrimoine de CORUM Eco sont soumis aux évolutions et aléas des marchés.



Performance annuelle pour les associés en distribution

1,50 %*



Performance annuelle pour les associés en capitalisation

1,62 %*



Objectif de rendement par an sur 5 ans

**4 %
net de frais de gestion**



Fermeture de la souscription
Octobre 2019

Valeur de sortie au 22 décembre 2020



**108,09 €
pour les associés**

ayant choisi la capitalisation
du dividende potentiel



**102,60 €
pour les associés**

ayant choisi la distribution
mensuelle du dividende potentiel

Il vous est possible de sortir du fonds deux fois par mois. Le prix de revente de vos parts dépend alors du prix que l'on peut obtenir sur le marché et non du remboursement du capital prêté aux entreprises financées par CORUM Eco. C'est pour cette raison que nous vous recommandons une conservation sur 5 ans de vos titres CORUM Eco.

5 ans

Durée de placement conseillée

En épargnant sur 5 ans, vous accompagnez les entreprises dans leurs projets de développement. Vous percevez des revenus potentiels issus des intérêts et valorisez votre investissement.

4,59 ans

Durée moyenne des financements

Durée moyenne des prêts accordés aux entreprises au 31/12/2020.

5,91 %

Taux d'intérêt initial moyen pondéré des projets financés

Ce taux correspond à la moyenne des taux d'intérêt des différents projets des entreprises qui composent le portefeuille au 31/12/2020 (hors frais de gestion).

31 décembre 2026

Date de clôture du fonds



Une épargne
diversifiée avec

73

entreprises
financées
au 31/12/2020



1,67 €*

Montant annuel
brut 2020
distribué par part

*Données calculées sur la période du 24/12/2019 au 31/12/2020.

La stratégie

2021



L'an dernier, dans un contexte de premier confinement en France lié à la crise de la COVID-19 et d'extrême nervosité des marchés financiers, ce point stratégique appelait les souscripteurs de CORUM Eco à garder leur sang-froid, en leur donnant "rendez-vous l'année prochaine avec de bonnes nouvelles".

Nous sommes fidèles au rendez-vous ! Certes, sur le front sanitaire, il faudra attendre encore quelques mois avant d'être vraiment convaincus que l'épidémie est pour l'essentiel derrière nous. Mais votre fonds CORUM Eco a réussi à tenir ses engagements et termine 2020 sur une performance positive, ce qui n'est le cas d'aucun des fonds comparables, c'est-à-dire à échéance 2025 ou 2026, avec une ouverture à l'investissement en 2018 ou 2019.

La navigation fut difficile, entre écueil d'un risque de faillites massives liées au choc économique du printemps, et à partir de l'été, opportunités d'investissement particulièrement attractives, mais à sélectionner avec le plus grand soin. Si nous finissons l'année avec de l'avance sur nos concurrents, c'est parce que nous avons su allier prudence au milieu de la tempête, prise de risque mesurée par la suite, et hissage de la grand-voile lors de l'annonce de résultats étonnamment positifs et rapides sur les vaccins.

Nos clients se rappellent que nous avons aussi bien mieux résisté que les autres fonds comparables en fin 2018, lorsque la montée des tensions commerciales entre les États-Unis et la Chine, décidées notamment par le président Trump, avait fait craindre une (modeste) récession. À l'époque, c'était déjà notre capacité à adapter le positionnement de CORUM Eco qui avait fait la différence. Nous avons également su nous adapter au retour de l'optimisme en 2019, pour réaliser une performance à 2 chiffres.

Qu'attendre de 2021 ? Malgré les incertitudes sanitaires sur les prochains mois, nous privilégions le scénario d'une reprise économique qui s'accélérait à partir de l'été, lorsque le risque d'un reconfinement à l'automne sera écarté. Le fonds reste donc géré dans une optique constructive.

CORUM Eco conserve bien sûr toute sa flexibilité, afin de tirer parti, à la fois, d'éventuels épisodes de nervosité, mais aussi de nouvelles opportunités.

LAURENT
KENIGSWALD
RESPONSABLE
DE LA GESTION
DE CORUM Eco





L'équipe de gérants

L'équipe de gestion de CORUM Eco

LAURENT KENIGSWALD



Les deux piliers de la stratégie de l'équipe de gestion sont de :

- préserver le capital ;
- réaliser une performance raisonnable au-dessus de celle du marché.

Laurent Kenigswald est responsable de la gestion. Il possède plus de 30 ans d'expérience et il est à la fois économiste (10 ans passés à la direction de la Prévision du ministère de l'Économie et des Finances) et statisticien (Polytechnique/ENSAE). De 2005 à 2008, Laurent travaillait chez Société Générale BAREP avec Cyril et Olivier avant de rejoindre CORUM Butler. Il s'est imposé comme l'un des meilleurs gérants dans son domaine.

OLIVIER DE PARCEVAUX



CYRIL FURTAK



L'équipe est complétée par deux gérants expérimentés : Olivier de Parcevaux et Cyril Furtak qui ont, eux aussi, entre 15 et 20 années d'expérience au sein de grandes entreprises comme AXA ou Société Générale. Ils ont tous deux rejoint CORUM Butler en 2008.

Cédric Poivre et Laurent Very ont quant à eux intégré l'équipe de gestion en 2019.

Les distinctions

SAUREN
FONDSMANAGER-RATING



2020

Sauren Golden Awards

Deux médailles d'or dans la catégorie des fonds obligataires à haut rendement pour récompenser la qualité de la gestion du fonds



2019

Acquisition International

Meilleur investisseur européen en fonds de crédit



2019

Acquisition International

Business Excellence Awards



2018

Wealth & Finance International

Meilleur fonds de crédit Long/Short

HFM

2018

HFM

Nomination aux Alt Credit European Performance Awards

HFM

2018

EuroHedge

Nomination aux Absolute Ucits Awards

HFM

2017 | 2018

HFM

Nomination au titre de meilleur fonds émergent



2016

Barclay Hedge

Nomination au titre de fonds le plus performant dans la catégorie "Hedge Fund (3 Years)"



2016

Barclay Hedge

Nomination au prix d'excellence



2015 | 2016

Barclay Hedge

Fonds le plus performant dans la catégorie "Hedge Fund"



2015

Barclay Hedge

Nomination aux Ranking Awards (1 Year)



2011 | 2012

EuroHedge

Nomination au titre de meilleur fonds de crédit

Glossaire des prix :

SAUREN, société allemande fondée en 1991, leader dans la recherche et l'analyse de fonds financiers.
HFM - EURO HEDGE, société basée à Londres, New York et Hong Kong, spécialisée dans l'étude des données des fonds.
BARCLAY HEDGE, société créée en 1985 qui analyse les données des fonds à l'international.
WEALTH & FINANCE INTERNATIONAL, magazine financier britannique de référence pour les investisseurs institutionnels et privés.
ACQUISITION INTERNATIONAL, magazine économique dédié aux dirigeants internationaux.

Les entreprises financées

par CORUM Eco

73

entreprises financées au 31/12/2020



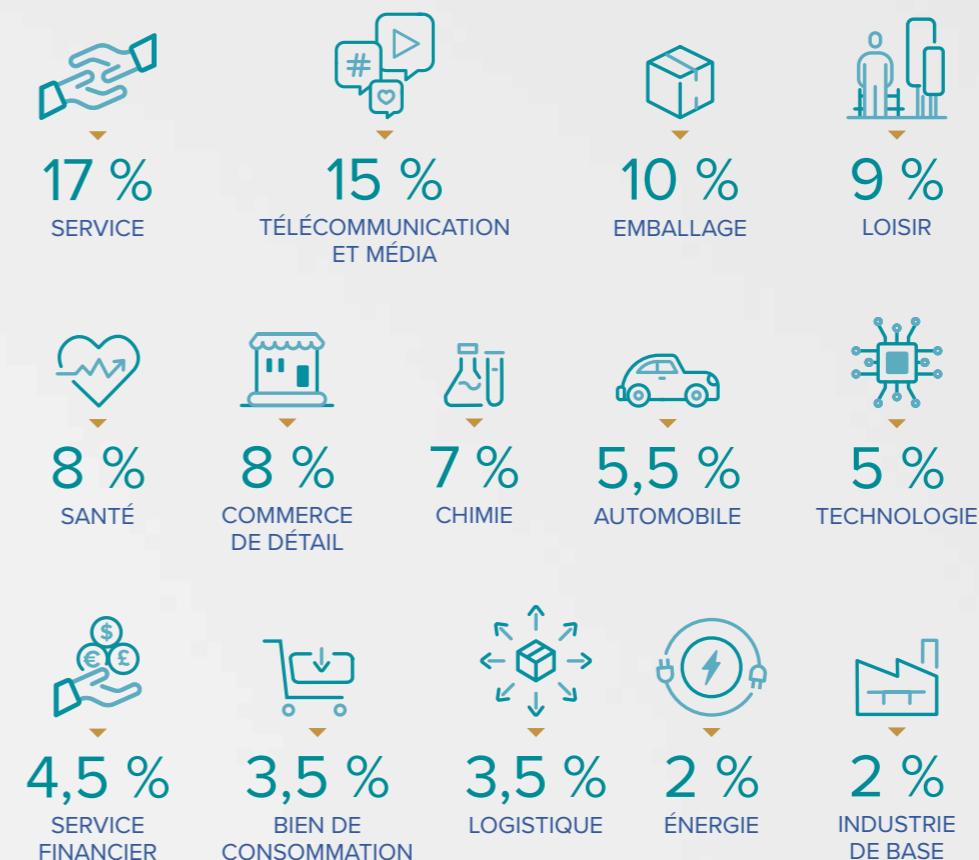
ADLER GROUP SA
ADLER PELZER
ALGECO
ALLFUND
ALTICE
ARDAGH
AS ROMA MEDIA
ASSEMBLIN
AUTO DISTRIBUTION
AVIS
BANIJAY
BITE
BMC
BUT
CARNIVAL CRUISE
CASINO
CERAMTEC
CHEMOURS
CHEPLAPHARM
CIRSA
CMA CGM
CONTOUR GLOBAL
DIEBOLD NIEXDORF
DOCGEN
DOUGLAS

ECORE
EDREAMS
ELLAKTOR
ENGINEERING GROUP
FEDRIGONI
GAMENET
HOUSE OF HR
IDG
IMA
INEOS
INFOPRO
KANTAR
KILOUTOU
KLOCKNER PENTAPLAST
KONGSBERG
KRATON
KRONOS
LEASE PLAN
LIMACORPORATE
LOXAM
MATTERHORN
MAXEDA
MERLIN
MONITCHEM
NOURYON

NOVEM
ORIFLAME
PEACH PROPERTY
PICARD
PLAYTECH
PROFINE
PURE GYM
RECORDATI
REFRESCO
ROLLS-ROYCE
RUBIS TERMINAL
SAZKA GROUP
SFR
SISAL
TENDAM
TENNECO
TEVA
TRIVIUM
UNITED
VERISURE
WEBUILD
WIND HELLAS
ZFF

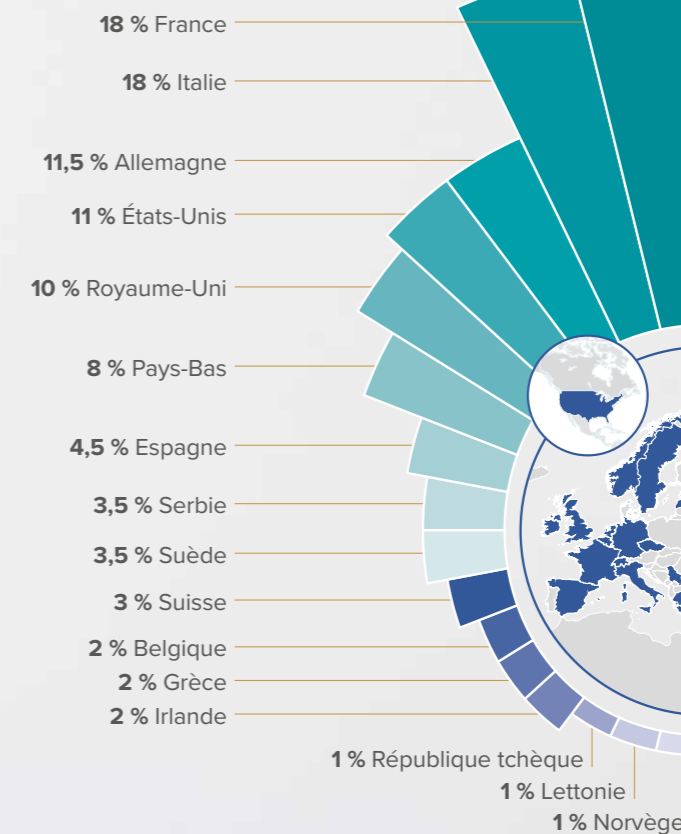
Répartition sectorielle

(% des capitaux investis par le fonds au 31/12/2020)



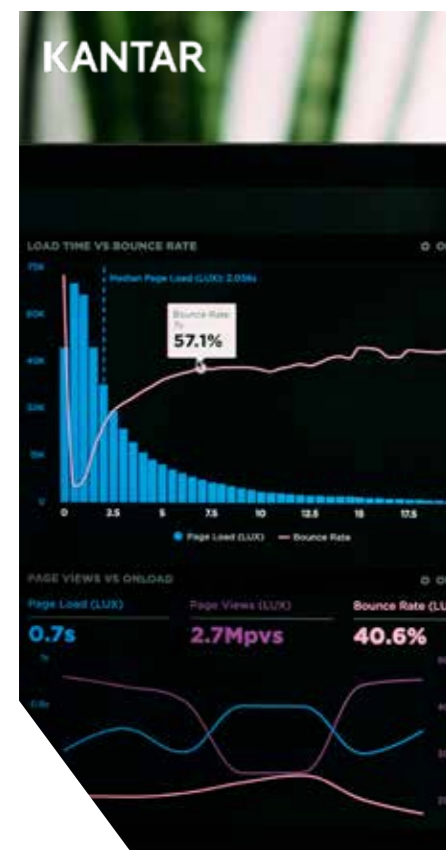
Répartition géographique

(% des capitaux investis par le fonds au 31/12/2020)



Exemples de projets d'entreprises financés

Ces exemples d'investissements réalisés ne constituent pas un engagement quant aux futurs investissements.



Kantar

Développer sa gamme et soutenir sa croissance

LE MONTANT PRÊTÉ PERMET À KANTAR DE SOUTENIR SON DÉVELOPPEMENT À LA FOIS DANS UNE LOGIQUE DE DIVERSIFICATION DE SA GAMME DE PRODUITS ET DE CROISSANCE EXTERNE.

Filière du groupe WPP, Kantar est une entreprise internationale dédiée aux données, conseil, études de marché, veille média et marketing, fondée en 1993. Basée au Royaume-Uni, l'entreprise emploie plus de 28 000 personnes dans le monde réparties dans 13 filiales spécialisées. En France, elle est implantée en région parisienne avec Kantar Media et Kantar World Panel. Dans le cadre de son développement, elle cherche

à diversifier sa gamme de produits et vient de lancer en avril 2020 sa nouvelle offre Kantar Audience. L'entreprise se développe également par l'externe : en mars 2020, elle a fait l'acquisition d'un cabinet de consultants data et digital, Mavens of London. Kantar se place au 2^e rang mondial des entreprises d'études marketing avec un chiffre d'affaires qui dépasse les 2 milliards d'euros ces 12 derniers mois.

Rendement escompté à l'acquisition

9,14 %

Échéance du prêt : 31/10/2027



Croissance externe



Diversification de la gamme de produits

Kiloutou

Diversifier ses activités et renouveler son parc de machines

LE MONTANT PRÊTÉ PERMET À KILOUTOU D'ACQUÉRIR DE NOUVELLES ENTREPRISES POUR DIVERSIFIER SES ACTIVITÉS MAIS ÉGALEMENT DE PROPOSER DES MACHINES DERNIÈRE GÉNÉRATION.

Kiloutou est le troisième loueur européen avec un réseau de 527 agences en France, en Pologne, en Espagne, en Allemagne et en Italie. Le groupe affiche une croissance permanente avec un chiffre d'affaires de 737 millions en 2019 grâce à un développement constant et soutenu guidé par une stratégie de diversification de ses activités. Kiloutou multiplie les acquisitions d'entreprises pour devenir multi-spécialiste et étendre son maillage territorial, notamment en France.

Le groupe met également un point d'honneur à renouveler son parc de machines afin de proposer du matériel de pointe répondant aux enjeux environnementaux et d'assurer la sécurité sur les chantiers (ex. : drones, télé-pilotes, gilets connectés...). Un cadre de travail qui s'améliore et qui permet à l'entreprise d'être certifiée Top Employeur 2020 pour la septième année consécutive.

Rendement escompté à l'acquisition

3,05 %

Échéance du prêt : 15/12/2026



Diversification des activités



Banijay

Devenir leader de la production audiovisuelle

LE MONTANT PRÊTÉ PERMET À BANIJAY DE SOUTENIR SA POLITIQUE DE CROISSANCE EXTERNE AFIN DE POSITIONNER LE GROUPE COMME LEADER DE SON SECTEUR D'ACTIVITÉ.

Banijay est un groupe français de production et distribution de contenus pour le secteur audiovisuel et les plateformes multimédia. Créé en 2007, le groupe est présent dans une vingtaine de pays et propose plus de 20 000 heures de programmes dont Fort Boyard, Koh-Lanta, Black Mirror ou encore TPMP.

Son chiffre d'affaires dépasse les 1 milliard d'euros ces 12 derniers mois et fin 2019, Banijay rachète un pilier du secteur : "Endemol". Cette acquisition le place au 1^{er} rang mondial du marché de la production audiovisuelle avec un catalogue de programmes sans précédent.

Rendement escompté à l'acquisition

6,29 %

Échéance du prêt : 01/03/2026



Croissance externe



Diversification de la gamme de produits

CeramTec

Investir dans la technologie de pointe

LE MONTANT PRÊTÉ PERMET À CERAMTEC DE DÉVELOPPER DES COMPOSANTS TOUJOURS PLUS QUALITATIFS ET FIABLES.

Avec un chiffre d'affaires de 620 millions d'euros, CeramTec est l'un des leaders mondiaux en fabrication de céramique technique. Présente dans notre quotidien, cette dernière est utilisée dans de nombreux domaines tels que l'automobile, l'électronique, l'énergie et l'environnement, le génie mécanique ou encore la technologie médicale. Les composants fabriqués par CeramTec sont devenus bien souvent

indispensables pour assurer la performance, la sécurité et la fiabilité de nombreux matériaux et machines. Dans le contexte actuel par exemple, les tests pour la Covid-19 font appel à des composants hermétiques CeramTec. Grâce à leur résistance à des températures extrêmes, les matériaux céramiques sont également beaucoup utilisés pour les systèmes photovoltaïques, de conversion d'énergie éolienne et hydraulique.

Rendement escompté à l'acquisition

4,42 %

Échéance du prêt : 15/12/2025



Investissements technologie de pointe





Picard

Innover et exporter

LE MONTANT PRÊTÉ PERMET À PICARD D'ACCÉLÉRER LE RYTHME DE SES INNOVATIONS ET D'AUGMENTER LE NOMBRE DE SES MAGASINS À L'INTERNATIONAL.

Spécialiste français des surgelés, Picard s'illustre fréquemment par des innovations disruptives et renouvelle régulièrement sa gamme de produits. Picard est leader sur le marché français et se développe à l'international : l'enseigne est présente dans plusieurs pays, notamment en Italie, en Belgique, au Japon (depuis 2014) et en Suède (depuis 2018).

Rendement escompté à l'acquisition

3,93 %

Échéance du prêt : 30/11/2023



Croissance économique

LimaCorporate

Robustesse et innovation

LE MONTANT PRÊTÉ PERMET À LIMACORPORATE D'ACCÉLÉRER LE RYTHME DE SES INNOVATIONS ET DE DÉVELOPPER SES MARCHÉS À L'INTERNATIONAL.

Société italienne spécialisée depuis 1945 dans les dispositifs médicaux, LimaCorporate est mondialement reconnue pour ses solutions d'orthopédie innovantes, destinées aux chirurgiens qui souhaitent améliorer le quotidien de leurs patients. La constante recherche de nouveaux matériaux et procédés est à l'origine de leur position de leader sur la scène internationale.

Rendement escompté à l'acquisition

5,85 %

Échéance du prêt : 15/08/2023



Innovation



Engineering Group

Un modèle organisationnel diversifié

LE MONTANT PRÊTÉ PERMET À ENGINEERING GROUP DE MAINTENIR SES INVESTISSEMENTS EN RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT.

Fondée en 1980 et basée à Rome, Engineering Group est une société de services informatiques, de logiciels et de solutions numériques. La société compte 12 000 collaborateurs présents dans 65 bureaux, localisés à travers le monde, pour répondre aux demandes de leurs 1 700 clients. Engineering Group investit tous les ans 40 millions d'euros en recherche et développement pour explorer les méthodes innovantes et les technologies émergentes qui feront les solutions de demain.

Rendement escompté à l'acquisition

6,25 %

Échéance du prêt : 30/09/2026



Croissance économique



Les éléments financiers

CORUM Eco permet
aux épargnants de comprendre
l'usage qui est fait de leur argent.



Document d'information clé pour l'investisseur (DICI) - Action C

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

CORUM Eco,
un Compartiment de la SICAV CORUM ENTREPRISES
Code ISIN Action C : FR0013344942
Société de gestion : CORUM Butler Asset Management Ltd.

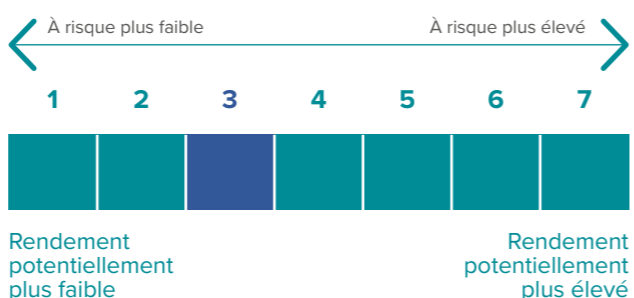
Objectifs et politique d'investissement

- En tant que nourricier, le Compartiment CORUM Eco a un objectif de gestion similaire à celui de l'OPCVM maître, net des frais propres au nourricier à savoir : *l'objectif de gestion de l'OPCVM maître "CORUM Butler UCITS ICAV - CORUM Eco 18" est de maximiser le taux de rendement à long terme en investissant dans des obligations et autres titres de créances émis par des entreprises européennes, notés entre BB+ et CCC- ou non notés, susceptibles d'être considérés spéculatifs.*
- La politique d'investissement de l'OPCVM maître consiste à sélectionner des obligations et autres titres de créances notés entre BB+ et CCC- par Standard & Poor's ou non notés, à taux fixe ou variable, émis principalement par des entreprises privées de la zone géographique européenne (la dénomination "Eco" fait référence aux émissions d'entreprises de la zone géographique et économique européenne, à savoir European Corporate Entities). Si la politique d'investissement est orientée vers les émissions d'entreprises de la zone européenne, aucune spécialisation à l'égard d'un secteur d'activité ne sera retenue. L'OPCVM maître sera investi également en obligations et autres titres de créances notés entre BB+ et CCC- ou non notés, émis par des entreprises non européennes, cotées sur des marchés organisés, des titres d'États, des organismes de placement collectifs investis dans des obligations et autres titres de créances. Elle vise à obtenir un objectif de performance annualisé de 4 % sur une période comprise entre le 11 septembre 2018 et le 31 décembre 2026 qui pourra être diminué des frais de gestion réels propres à l'OPCVM nourricier. Cet objectif de performance ne constitue pas une quelconque protection ou garantie de performance.
- Le portefeuille du Compartiment maître sera investi à hauteur d'au moins 95 % de l'actif, en obligations et autres titres de créances notés entre BB+ et CCC- ou non notés. Il pourra également être exposé aux marchés des obligations et autres titres de créances par intervention sur les marchés d'instruments financiers dérivés. Afin de protéger le portefeuille dans le contexte d'une anticipation d'un risque de marché de nature systémique (de type crise financière des subprimes, crise grecque, récession économique, etc.) et en raison

de la forte corrélation du marché du crédit avec le marché des actions dans ce contexte, l'OPCVM maître pourra recourir, à titre exceptionnel et pour de courtes périodes, à des techniques de couverture utilisant des options sur indices actions. Le coût de cette couverture sera supporté par l'OPCVM maître. Selon le bien-fondé de l'anticipation du risque de marché par le gestionnaire, cette couverture pourra soit s'avérer perdue, soit générer un gain largement supérieur au coût de la couverture. À ce titre, cette stratégie pourra impacter à la hausse ou à la baisse le rendement de l'OPCVM maître dans le cas où ce risque de marché n'aurait pas été anticipé, par le gestionnaire, au bon moment. L'engagement maximal sur les marchés d'instruments financiers dérivés sera de 100 %.

- CORUM Eco est un Compartiment nourricier de la SICAV CORUM ENTREPRISES de droit français ayant pour OPCVM maître le Compartiment "CORUM Eco 18 UCITS FUND" de l'ICAV de droit irlandais "CORUM Butler UCITS ICAV".
- Le Compartiment CORUM Eco sera investi en permanence au moins à hauteur de 90 % dans des actions du Compartiment maître CORUM Eco 18 UCITS FUND et à titre accessoire en liquidités. Elle n'interviendra pas directement sur les marchés d'instruments financiers à terme.
- Le Compartiment CORUM Eco dispose de 2 types d'actions : la catégorie d'actions C de capitalisation (plus-values) et la catégorie d'actions D de distribution (revenus) seront investies en EUR Feeder Distributing Class Shares de l'OPCVM maître. Les régimes fiscaux des 2 catégories d'actions diffèrent et devront être préalablement vérifiés par l'investisseur en fonction de sa situation personnelle.
- Souscription / rachat : la valeur liquidative est établie le jour J, soit le même jour ouvré que celui de l'OPCVM maître, les deuxième et quatrième mardis du mois. Les demandes de souscription et de rachat sont reçues tous les jours et centralisées par CORUM AM chaque jour de transaction, soit en J-1, avant 11h00, heure UTC, et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative. La période de souscription prolongée a été cloturée par anticipation sur décision de la société de gestion le 22 octobre 2019. Seules les souscriptions précédées d'un rachat équivalent sur la même valeur liquidative pourront être acceptées.
- Durée de placement recommandée : minimum 5 à 8 ans.

Profil de risque et de rendement



L'indicateur de risque reflète le risque attaché à l'exposition de l'OPCVM aux marchés des obligations et autres titres de créances ou instruments financiers assimilés susceptibles d'être considérés spéculatifs.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Aucune catégorie de risque n'est dénuée de risques, la catégorie la plus faible ne signifiant pas "sans risque".

Le Compartiment ne bénéficie d'aucune garantie ou protection du capital. Le profil de risque du Compartiment nourricier est identique à celui de l'OPCVM maître. Il est décrit dans le prospectus de l'OPCVM maître et dans celui du Compartiment nourricier. Le Compartiment peut être soumis notamment à des risques crédit et de contrepartie (les instruments souscrits par l'OPCVM maître étant négociés de gré-à-gré), des risques liés à l'investissement des titres risqués notés entre BB+ et CCC-, des risques de valorisation, des risques liés à l'effet de levier, des risques de change et des risques liés à l'utilisation d'instruments dérivés lesquels peuvent présenter une forte volatilité. Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5 % maximum
Frais de sortie	0 %

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre, dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	1,2 % TTC maximum*

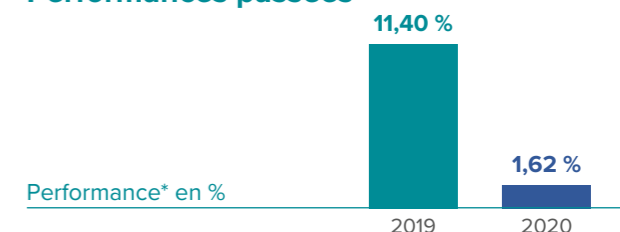
*Le chiffre des "frais courants" se fonde sur les frais de l'exercice clos au 31/12/2020. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.

Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer aux pages relatives à la section frais de CORUM Eco au sein du prospectus de la SICAV, disponible sur le site Internet : www.corum.fr/corum-eco ou www.corumbutler.com.

La performance du Compartiment nourricier pourrait être différente de celle de l'OPCVM maître en raison des frais de gestion du nourricier.

Performances passées



*La performance est calculée dividendes inclus, et nette de tous frais.

Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Le Compartiment CORUM Eco a été créé le 7/08/2018.

Devise utilisée pour les calculs : EUR.

Changements importants au cours de la période : la société de gestion est désormais CORUM Butler Asset Management et la SICAV CORUM ENTREPRISES a été transformée en un OPCVM à Compartiments.

Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS BANK - 1-3 Place Valhubert, 75013 Paris.
- Les prospectus, rapport annuel, document semestriel, relatifs à la SICAV sont disponibles à l'adresse suivante : siège social de la SICAV, 1 rue Euler - 75008 PARIS, ou auprès de CORUM AM à la même adresse ou sur le site Internet du Compartiment concerné : www.corum.fr/corum-eco.
- Les informations relatives aux autres catégories d'actions sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Les documents relatifs à l'OPCVM maître de droit irlandais, agréé par la Banque centre d'Irlande, sont disponibles en français et en anglais à l'adresse suivante : www.corumbutler.com.
- La valeur liquidative est disponible sur le site Internet du distributeur CORUM AM : www.corum.fr/corum-eco.
- Fiscalité : selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention des actions peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner auprès de son conseiller ou de son distributeur.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site Internet : www.corumbutler.com. Un exemplaire de cette politique sera mis à disposition gratuitement sur demande adressée à cbam@corum-am.com.
- La responsabilité de CORUM Butler Asset Management Ltd. ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la SICAV.

Ce Compartiment a été agréé en France par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro SCV20180055 le 7/08/2018, RCS Paris 842 466 328. CORUM Butler Asset Management Ltd. est agréée en Irlande par la Banque centrale d'Irlande et bénéficie du passeport européen pour gérer des OPCVM en France. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 5 mars 2021.

Document d'information clé pour l'investisseur (DICI) - Action D

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

CORUM Eco,
un Compartiment de la SICAV CORUM ENTREPRISES
Code ISIN Action D : FR0013344806
Société de gestion : CORUM Butler Asset Management Ltd.

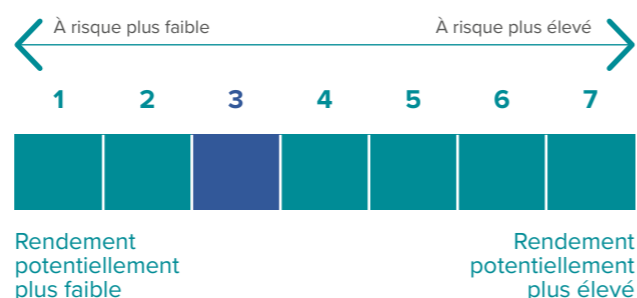
Objectifs et politique d'investissement

- En tant que nourricier, le Compartiment CORUM Eco a un objectif de gestion similaire à celui de l'OPCVM maître, net des frais propres au nourricier à savoir : *l'objectif de gestion de l'OPCVM maître "CORUM Butler UCITS ICAV - CORUM Eco 18" est de maximiser le taux de rendement à long terme en investissant dans des obligations et autres titres de créances émis par des entreprises européennes, notés entre BB+ et CCC- ou non notés, susceptibles d'être considérés spéculatifs.*
- La politique d'investissement de l'OPCVM maître consiste à sélectionner des obligations et autres titres de créances notés entre BB+ et CCC- par Standard & Poor's ou non notés, à taux fixe ou variable, émis principalement par des entreprises privées de la zone géographique européenne (la dénomination "Eco" fait référence aux émissions d'entreprises de la zone géographique et économique européenne, à savoir European Corporate Entities). Si la politique d'investissement est orientée vers les émissions d'entreprises de la zone européenne, aucune spécialisation à l'égard d'un secteur d'activité ne sera retenue. L'OPCVM maître sera investi également en obligations et autres titres de créances notés entre BB+ et CCC- ou non notés, émis par des entreprises non européennes, cotées sur des marchés organisés, des titres d'États, des organismes de placement collectifs investis dans des obligations et autres titres de créances. Elle vise à obtenir un objectif de performance annualisé de 4 % sur une période comprise entre le 11 septembre 2018 et le 31 décembre 2026 qui pourra être diminué des frais de gestion réels propres à l'OPCVM nourricier. Cet objectif de performance ne constitue pas une quelconque protection ou garantie de performance.
- Le portefeuille du Compartiment maître sera investi à hauteur d'au moins 95 % de l'actif, en obligations et autres titres de créances notés entre BB+ et CCC- ou non notés. Il pourra également être exposé aux marchés des obligations et autres titres de créances par intervention sur les marchés d'instruments financiers dérivés. Afin de protéger le portefeuille dans le contexte d'une anticipation d'un risque de marché de nature systémique (de type crise financière des subprimes, crise grecque, récession économique, etc.) et en raison

de la forte corrélation du marché du crédit avec le marché des actions dans ce contexte, l'OPCVM maître pourra recourir, à titre exceptionnel et pour de courtes périodes, à des techniques de couverture utilisant des options sur indices actions. Le coût de cette couverture sera supporté par l'OPCVM maître. Selon le bien-fondé de l'anticipation du risque de marché par le gestionnaire, cette couverture pourra soit s'avérer perdue, soit générer un gain largement supérieur au coût de la couverture. À ce titre, cette stratégie pourra impacter à la hausse ou à la baisse le rendement de l'OPCVM maître dans le cas où ce risque de marché n'aurait pas été anticipé, par le gestionnaire, au bon moment. L'engagement maximal sur les marchés d'instruments financiers dérivés sera de 100 %.

- CORUM Eco est un Compartiment nourricier de la SICAV CORUM ENTREPRISES de droit français ayant pour OPCVM maître le Compartiment "CORUM Eco 18 UCITS FUND" de l'ICAV de droit irlandais "CORUM Butler UCITS ICAV".
- Le Compartiment CORUM Eco sera investi en permanence au moins à hauteur de 90 % dans des actions du Compartiment maître CORUM Eco 18 UCITS FUND et à titre accessoire en liquidités. Elle n'interviendra pas directement sur les marchés d'instruments financiers à terme.
- Le Compartiment CORUM Eco dispose de 2 types d'actions : la catégorie d'actions C de capitalisation (plus-values) et la catégorie d'actions D de distribution (revenus) seront investies en EUR Feeder Distributing Class Shares de l'OPCVM maître. Les régimes fiscaux des 2 catégories d'actions diffèrent et devront être préalablement vérifiés par l'investisseur en fonction de sa situation personnelle.
- Souscription / rachat : la valeur liquidative est établie le jour J, soit le même jour ouvré que celui de l'OPCVM maître, les deuxième et quatrième mardis du mois. Les demandes de souscription et de rachat sont reçues tous les jours et centralisées par CORUM AM chaque jour de transaction, soit en J-1, avant 11h00, heure UTC, et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative. La période de souscription prolongée a été cloturée par anticipation sur décision de la société de gestion le 22 octobre 2019. Seules les souscriptions précédées d'un rachat équivalent sur la même valeur liquidative pourront être acceptées.
- Durée de placement recommandée : minimum 5 à 8 ans.

Profil de risque et de rendement



L'indicateur de risque reflète le risque attaché à l'exposition de l'OPCVM aux marchés des obligations et autres titres de créances ou instruments financiers assimilés susceptibles d'être considérés spéculatifs.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Aucune catégorie de risque n'est dénuée de risques, la catégorie la plus faible ne signifiant pas "sans risque".

Le Compartiment ne bénéficie d'aucune garantie ou protection du capital. Le profil de risque du Compartiment nourricier est identique à celui de l'OPCVM maître. Il est décrit dans le prospectus de l'OPCVM maître et dans celui du Compartiment nourricier. Le Compartiment peut être soumis notamment à des risques crédit et de contrepartie (les instruments souscrits par l'OPCVM maître étant négociés de gré-à-gré), des risques liés à l'investissement des titres risqués notés entre BB+ et CCC-, des risques de valorisation, des risques liés à l'effet de levier, des risques de change et des risques liés à l'utilisation d'instruments dérivés lesquels peuvent présenter une forte volatilité. Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5 % maximum
Frais de sortie	0 %

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre, dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	1,2 % TTC maximum*

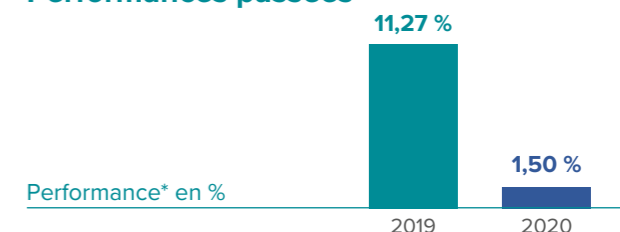
*Le chiffre des "frais courants" se fonde sur les frais de l'exercice clos au 31/12/2020. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.

Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer aux pages relatives à la section frais de CORUM Eco au sein du prospectus de la SICAV, disponible sur le site Internet : www.corum.fr/corum-eco ou www.corumbutler.com.

La performance du Compartiment nourricier pourrait être différente de celle de l'OPCVM maître en raison des frais de gestion du nourricier.

Performances passées



*La performance est calculée dividendes inclus, et nette de tous frais.

Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Le Compartiment CORUM Eco a été créé le 7/08/2018.

Devise utilisée pour les calculs : EUR.

Changements importants au cours de la période : la société de gestion est désormais CORUM Butler Asset Management et la SICAV CORUM ENTREPRISES a été transformée en un OPCVM à Compartiments.

Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS BANK - 1-3 Place Valhubert, 75013 Paris.
- Les prospectus, rapport annuel, document semestriel, relatifs à la SICAV sont disponibles à l'adresse suivante : siège social de la SICAV, 1 rue Euler - 75008 PARIS, ou auprès de CORUM AM à la même adresse ou sur le site Internet du Compartiment concerné : www.corum.fr/corum-eco.
- Les informations relatives aux autres catégories d'actions sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Les documents relatifs à l'OPCVM maître de droit irlandais, agréé par la Banque centre d'Irlande, sont disponibles en français et en anglais à l'adresse suivante : www.corumbutler.com.
- La valeur liquidative est disponible sur le site Internet du distributeur CORUM AM : www.corum.fr/corum-eco.
- Fiscalité : selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention des actions peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner auprès de son conseiller ou de son distributeur.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site Internet : www.corumbutler.com. Un exemplaire de cette politique sera mis à disposition gratuitement sur demande adressée à cbam@corum-am.com.
- La responsabilité de CORUM Butler Asset Management Ltd. ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la SICAV.

Ce Compartiment a été agréé en France par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro SCV20180055 le 7/08/2018, RCS Paris 842 466 328. CORUM Butler Asset Management Ltd. est agréée en Irlande par la Banque centrale d'Irlande et bénéficie du passeport européen pour gérer des OPCVM en France. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 5 mars 2021.

Changements intéressants l'OPC

Les changements substantiels

Changement de la dénomination sociale de la SICAV CORUM Eco. Depuis le 23/04/2020, la SICAV CORUM Eco a été renommée CORUM ENTREPRISES et est devenue une SICAV à Compartiments. Le premier Compartiment de la SICAV CORUM ENTREPRISES reste nommé CORUM Eco.

La liste des mandats

Noms des Administrateurs	Mandats et fonctions
Frédéric Noirot-Nérin	Administrateur de CORUM Butler ICAV
	Administrateur de CORUM Butler Credit Strategy ICAV
	Administrateur de Butler Investment Managers Limited
	Administrateur de Butler Management Limited
Pierre Vergnes	Administrateur de Butler CORUM Asia PTE Limited
	Administrateur de CORUM Butler ICAV
Jonathan Wasserman	Administrateur de CORUM Butler ICAV
	Administrateur de CORUM Asset Management Branch Portugal, Netherlands et Austria
	Directeur général délégué de CORUM Asset Management Président de CORUM l'Épargne

La gouvernance d'entreprise

Le Conseil d'administration, dont les membres sont tous des administrateurs non exécutifs et ont une expertise appropriée en matière de gestion des risques et de rémunération, est l'organe de direction de la société et aura la responsabilité d'ensemble de la politique. Le Conseil d'administration sera responsable de la conception et de la mise en œuvre de la politique, qui inclura les contributions fournies par les membres de la direction générale concernés, y compris des départements Conformité et Risques, ainsi que d'un conseiller juridique externe, le cas échéant.

Le Conseil d'administration réexaminera et approuvera la politique de rémunération au minimum une fois par an ou plus fréquemment si nécessaire.

Les membres non exécutifs du Conseil d'administration pourront percevoir une rémunération fixe conforme aux pratiques du secteur. En outre, les membres non exécutifs seront remboursés des frais pertinents associés à leur rôle conformément aux dispositions de la lettre de mission de chaque administrateur.

Les opérations liées au règlement SFTR

Non.

Rapport de gestion

L'objectif de CORUM Eco est de chercher à obtenir un taux de rendement à long terme en investissant dans des obligations émises principalement par des entreprises privées de la zone géographique et économique européenne.

Dans ce cadre, et compte tenu de la conjoncture du marché à la date d'émission du prospectus, l'objectif de performance nette annualisée cible est de 4 % sur une période d'investissement allant de la date de création jusqu'au 31 décembre 2026.

Cet objectif de gestion ne constitue ni une garantie de résultat, ni une protection, et la société de gestion peut réviser cet objectif de gestion ainsi que la date de clôture pour tenir compte de tout changement structurel intervenant dans l'économie. L'objectif initial de performance de 4 % a été défini sur la base d'une hypothèse de défaillance de 3 % des entreprises. Les gérants ont donc opté dès le mois de mars pour une stratégie prudente, préférant revendre certains crédits à des valeurs inférieures à leur valeur d'achat dans le but de se protéger d'éventuelles faillites. Avec une conséquence immédiate : générer des moins-values, ce qui avec moins de crédits en stock signifie moins d'intérêt perçus. Nous avons donc procédé en cours d'année à l'arrêt du versement des dividendes. Toutefois, CORUM Eco a montré à cette occasion que ses fondations étaient solides, et a su exprimer sa capacité de résistance. Car in fine, aucune faillite n'est à déplorer dans le portefeuille en 2020, ce qui est un bon indicateur de la santé des entreprises qui le composent.

CORUM Eco a été lancée en septembre 2018. Avec une performance de 11,27 % en 2019 et 1,50 % en 2020, CORUM Eco est, avec une moyenne annuelle sur deux ans à 6,39 %, en ligne avec son objectif de rendement de 4 % à 5 ans. Performances calculées à partir de la dernière valeur liquidative publiée du 24 décembre 2019 :

- performance 2020 de la part C : 1,62 % ;
- performance 2020 de la part D : 1,50 %.

En 2020, les associés qui ont opté pour la distribution d'un dividende mensuel ont perçu 1,67 € par part.

La politique d'investissement restera orientée principalement vers des entreprises de la zone géographique et économique européenne, sans aucune spécialisation particulière à l'égard d'un secteur d'activité ou d'un secteur industriel.

Les investisseurs ont été informés du changement de dénomination sociale de la SICAV qui est devenue la SICAV CORUM Entreprises et de sa transformation en une SICAV à Compartiments afin de se laisser l'opportunité de créer un nouveau Compartiment à l'avenir. Le premier Compartiment de la SICAV reste nommé CORUM Eco. Le vocable "Eco" utilisé dans la dénomination CORUM Eco fait référence aux entreprises de la zone géographique et économique européenne. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
CORUM Eco 18 EUR FEEDER DIS	49 668,85	317 515,91

Informations réglementaires

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Conventions réglementées

La SICAV n'a conclu aucune convention réglementée au cours de l'exercice.

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

La SICAV détient uniquement des parts de Butler CORUM ICAV - CORUM Eco 18 ICAV et des liquidités. Elle n'emploie donc pas de service d'intermédiaires ou de contreparties.

Frais d'intermédiation

La SICAV n'est pas sujette à des frais d'intermédiation.

Exercice des droits de vote

Chaque investisseur dispose du droit d'assister et de voter aux Assemblées Générales de la SICAV au prorata du nombre d'actions détenues par l'investisseur.

Communication des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

L'OPC ne prend pas simultanément en compte des critères sociaux, environnementaux, et de qualité de gouvernance.

Méthode de calcul du risque global

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

Informations sur les revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %

En application des dispositions de l'article 41 sexdecies H du Code général des impôts, les revenus sur la part distribuant sont soumis à abattement de 40 %.

Rémunérations

La politique de rémunération de CORUM Butler Asset Management Limited est conçue en accord avec les règles européennes et nationales en matière de rémunération et de gouvernance définies par la directive OPCVM du Parlement européen et du Conseil n°2009/65/CE du 13 juillet 2009 et n°2014/91/UE du 23 juillet 2014, des orientations émises par l'ESMA en date du 14 octobre 2016 (ESMA/2016/575), par la directive AIFM du Parlement européen et du Conseil n°2011/61/UE, ainsi que de l'article 321-125 du règlement général de l'AMF.

La présente politique, avec un processus de mise en œuvre et une évaluation continue, est un outil que la société utilise afin de déployer les meilleures pratiques et de s'y conformer, et afin d'éliminer et de réduire les comportements susceptibles de contrevenir au meilleur intérêt des clients.

La politique de rémunération a été approuvée par le Conseil d'administration de la société de gestion. Les principes de cette politique sont examinés sur une base a minima annuelle par le comité de rémunération et de nomination et par le Conseil d'administration, et adaptés au cadre réglementaire.

La révision annuelle de la politique est destinée à garantir l'efficacité de la politique et l'efficacité de toute politique et de toutes stipulations contractuelles établies avec chaque délégué de la société. Elle portera également sur la mise en œuvre de la politique afin de vérifier que cette dernière est conforme aux obligations imposées. En outre, le Conseil d'administration cherchera à obtenir auprès des délégués concernés, au minimum chaque année, l'assurance que les modalités de rémunération mises en place dans leurs rangs sont équivalentes à celles de la société et que la mise en œuvre des modalités de rémunération est conforme aux obligations imposées en la matière.

DONNÉES QUANTITATIVES

La rémunération totale du personnel de la société de gestion (6 personnes) était de 461 476 € pour l'exercice 2020 (exercice 2019 : 317 226 €), dont 30 761 € de rémunération variable. Le montant de la rémunération des cadres dirigeants était de 358 503 € pour l'exercice 2020 (exercice 2019 : 213 176 €).

Autres informations

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur à l'adresse ci-dessous et également en ligne sur : <https://www.corum.fr/corum-eco>

CORUM ASSET MANAGEMENT
1 RUE EULER - 75008 PARIS
WWW.CORUM.FR

Certification du commissaire aux comptes

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2020

À l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif CORUM ENTREPRISES Compartiment CORUM Eco constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

RÉFÉRENTIEL DE L'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de la COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les SICAV, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des SICAV et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles

et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et

recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

FAIT À PARIS LA DÉFENSE, LE 18 MARS 2021

KPMG SA

NICOLAS DUVAL-ARNOULD
ASSOCIÉ

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article L.225-38 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'Assemblée Générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

FAIT À PARIS LA DÉFENSE, LE 18 MARS 2021

KPMG SA

NICOLAS DUVAL-ARNOULD
ASSOCIÉ



Comptes annuels

Bilan en € - Actif

	31/12/2020	31/12/2019
INSTRUMENTS FINANCIERS		
OPC Maître	9 079 076,17	9 310 621,74
Instruments financiers à terme	-	-
• Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• Autres opérations	-	-
CRÉANCES		
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	-
COMPTES FINANCIERS		
Liquidités	3 249,75	72 748,96
TOTAL DE L'ACTIF	9 082 325,92	9 383 370,70

Bilan en € - Passif

	31/12/2020	31/12/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital	9 054 286,20	9 240 554,24
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées ^[1]	-	-
Report à nouveau ^[1]	58,20	216,31
Plus et moins-values nettes de l'exercice ^{[1][2]}	3 284,35	(110,98)
Résultat de l'exercice ^{[1][2]}	24 697,17	142 711,13
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (MONTANT REPRÉSENTATIF DE L'ACTIF NET)	9 082 325,92	9 383 370,70
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Instruments financiers à terme	-	-
• Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• Autres opérations	-	-
DETTES		
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	-
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	9 082 325,92	9 383 370,70

[1] Y compris comptes de régularisation.

[2] Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Hors bilan en €

	31/12/2020	31/12/2019
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagement sur marché de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagement sur marché de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

Compte de résultat en €

	31/12/2020	31/12/2019
PRODUITS SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
Produits sur obligations et valeurs assimilées	91 368,53	272 443,96
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Autres produits financiers	-	-
TOTAL (1)	91 368,53	272 443,96
CHARGES SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	140,86	410,85
Autres charges financières	-	-
TOTAL (2)	410,85	410,85
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	91 227,67	272 033,11
Autres produits (3)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	-	-
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L.214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	91 227,67	272 033,11
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	(2 911,06)	40 996,62
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	63 619,44	170 318,60
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	24 697,17	142 711,13

Annexe comptable

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n°2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité ;
- régularité, sincérité ;
- prudence ;
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus. La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro. La durée de l'exercice est de 12 mois.

INFORMATION SUR LES INCIDENCES LIÉES À LA CRISE DE LA COVID-19

Les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée à la COVID-19.

RÈGLES D'ÉVALUATION DES ACTIFS

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes "différences d'estimation". Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

OPC détenus

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Instruments financiers à terme

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les swaps

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêt

et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'administration.

Engagements hors bilan

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

FRAIS DE GESTION

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit... Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus. Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le taux appliqué sur la base de l'actif net respecte le taux maximum de 0,30 % TTC du prospectus.

Frais de gestion indirects : le taux appliqué sur la base de l'actif net respecte le taux maximum de 0,90 % TTC du prospectus.

AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrrages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les plus et moins-values

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
CORUM Eco Actions C	Capitalisation	Capitalisation
CORUM Eco Actions D	Distribution	Distribution

Évolution de l'actif net en €

	31/12/2020	31/12/2019
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	9 383 370,70	5 007 401,16
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	-	3 964 858,85
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	(321 935,39)	(116 896,80)
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	8 118,92	1 242,03
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	(3 276,05)	-
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Frais de transaction	(396,00)	(1 152,00)
Différences de change	-	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers		
• Différence d'estimation exercice N	299 121,44	267 662,82
• Différence d'estimation exercice N-1	(267 662,82)	199 840,48
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
• Différence d'estimation exercice N	-	-
• Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	(41 350,79)	(41 300,35)
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	91 227,67	272 033,11
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	(1 272,33)	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	(63 619,43)	(170 318,60)
Autres éléments	-	-
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	9 082 325,92	9 383 370,70

Compléments d'information

Ventilation par nature juridique ou économique des instruments financiers

	Montant	%
HORS-BILAN		
Opérations de couverture	-	-
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	-	-
Autres opérations	-	-
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	-	-

Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	≤ 3 mois	%] 3 mois - 1 an]	%] 1 - 3 ans]	%] 3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan (hors €)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
OPC Maître	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
PASSIF								
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2020
Créances	-	-
TOTAL DES CRÉANCES	-	-
Dettes	-	-
TOTAL DES DETTES	-	-
TOTAL DES DETTES ET DES CRÉANCES	-	-

Capitaux propres

Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
CORUM Eco ACTIONS C		
Actions souscrites durant l'exercice	-	-
Actions rachetées durant l'exercice	(3 015,70702)	(320 766,79)
Solde net des souscriptions/rachats	(3 015,70702)	(320 766,79)
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	23 658,24592	-
CORUM Eco ACTIONS D		
Actions souscrites durant l'exercice	-	-
Actions rachetées durant l'exercice	(11,38307)	(1 168,60)
Solde net des souscriptions/rachats	(11,38307)	(1 168,60)
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	63 616,60263	-

Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
CORUM Eco ACTIONS C	
Commissions de rachat acquises	-
Commissions de souscription acquises	-
TOTAL DES COMMISSIONS ACQUISES	-
CORUM Eco ACTIONS D	
Commissions de rachat acquises	-
Commissions de souscription acquises	-
TOTAL DES COMMISSIONS ACQUISES	-

Frais de gestion

	31/12/2020
CORUM Eco ACTIONS C	
Commissions de garantie	-
Frais de gestion fixes	-
Pourcentage de frais de gestion fixes	-
Frais de gestion variables	-
Rétrocessions des frais de gestion	-
CORUM Eco ACTIONS D	
Commissions de garantie	-
Frais de gestion fixes	-
Pourcentage de frais de gestion fixes	-
Frais de gestion variables	-
Rétrocessions des frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Garanties reçues par l'OPC	Néant
Autres engagements reçus et/ou donnés	Néant

Autres informations

Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2020
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-

Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2020
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-

Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe

	Code ISIN	Libellés	31/12/2020
Actions	-	-	-
Obligations	-	-	-
TCN	-	-	-
OPC	-	-	-
Instruments financiers à terme	-	-	-
TOTAL	-	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaires
Acomptes	28/01/2020	CORUM Eco Actions D	15 906,99	0,25	-	-
Acomptes	25/02/2020	CORUM Eco Actions D	15 904,15	0,25	-	-
Acomptes	24/03/2020	CORUM Eco Actions D	2 544,66	0,04	-	-
Acomptes	31/12/2020	CORUM Eco Actions D	29 263,63	0,46	-	-
TOTAL			63 619,43	1,00	-	-

Acomptes sur plus et moins-values versés au titre de l'exercice

	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Acomptes	31/12/2020	CORUM Eco Actions D	1 272,33	0,02
TOTAL			1 272,33	0,02

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2020	31/12/2019
SOMMES RESTANT À AFFECTER		
Report à nouveau	58,20	216,31
Résultat	24 697,17	142 711,13
TOTAL	24 755,37	142 927,44
CORUM Eco ACTIONS C		
Affectation	-	-
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	24 753,10	101 511,05
TOTAL	24 753,10	101 511,05
CORUM Eco ACTIONS D		
Affectation	-	-
Distribution	-	41 358,19
Report à nouveau de l'exercice	2,27	58,20
Capitalisation	-	-
TOTAL	2,27	41 416,39
INFORMATIONS RELATIVES AUX ACTIONS OUVRANT DROIT À DISTRIBUTION		
Nombre de parts	63 616,60263	63 627,98570
Distribution unitaire	-	0,65
CRÉDITS D'IMPÔT		
Crédit d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/12/2020	31/12/2019
SOMMES RESTANT À AFFECTER		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	4 556,68	(110,98)
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	1 272,33	-
TOTAL	3 284,35	(110,98)
CORUM Eco ACTIONS C		
Affectation	-	-
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	1 285,94	(29,57)
TOTAL	1 285,94	(29,57)
CORUM Eco ACTIONS D		
Affectation	-	-
Distribution	1 908,50	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	89,91	-
Capitalisation	-	(81,41)
TOTAL	1 998,41	(81,41)
INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTS OUVRANT DROIT À DISTRIBUTION		
Nombre de parts	63 616,60263	63 627,98570
Distribution unitaire	0,03	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
ACTIF NET GLOBAL EN €	9 082 325,92	9 383 370,70	5 007 401,16
CORUM Eco ACTIONS C			
Actif net	2 565 331,48	2 849 353,05	1 502 576,02
Nombre de titres	23 658,24592	26 673,95294	15 679,38873
Valeur liquidative unitaire	108,43	106,82	95,83
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,05	-	-
Capitalisation unitaire sur résultat	1,04	3,80	0,90
CORUM Eco ACTIONS D			
Actif net	6 516 994,44	6 534 017,65	3 504 825,14
Nombre de titres	63 616,60263	63 627,98570	36 572,86824
Valeur liquidative unitaire	102,44	102,69	95,83
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes	0,05	-	-
Distribution unitaire sur résultat	1,00	3,75	0,90
Crédit d'impôt unitaire	*	-	-

*Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

Inventaire détaillé des instruments financiers en €

Désignation des valeurs	Qté nbre ou nominal	Valeur actuelle	% actif net
ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF	-	-	-
OPCVM ET FIA À VOCATION GÉNÉRALE DESTINÉS AUX NON-PROFESSIONNELS ET ÉQUIVALENTS D'AUTRES PAYS	-	-	-
IRLANDE	-	-	-
CORUM Eco 18 EUR FEEDER DIS	88 584,2174	9 079 076,17	99,96
TOTAL IRLANDE	-	9 079 076,17	99,96
TOTAL OPCVM ET FIA À VOCATION GÉNÉRALE DESTINÉS AUX NON-PROFESSIONNELS ET ÉQUIVALENTS D'AUTRES PAYS	-	9 079 076,17	99,96
TOTAL ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF	-	9 079 076,17	99,96
COMPTES FINANCIERS	-	3 249,75	0,04
ACTIF NET	-	9 082 325,92	100

CORUM Eco ACTIONS D	63 616,60263	102,44	-
CORUM Eco ACTIONS C	23 658,24592	108,43	-

Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : CORUM Eco Actions D

	Net global	Devise	Net unitaire	Devise
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	-	-	-	-
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	-	-	-	-
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	-	-	-	-
Revenus non déclarables et non imposables	-	-	-	-
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	1 908,50	€	0,03	€
TOTAL	1 908,50	€	0,03	€

CORUM BUTLER UCITS ICAV (anciennement Butler CORUM UCITS ICAV)

(un véhicule irlandais de gestion collective d'actifs à capital variable à Compartiments multiples et avec séparation des responsabilités entre les Compartiments)

États financiers audités pour l'exercice clos au 31 décembre 2020 - N° d'enregistrement C176706

ADMINISTRATEURS

- Frédéric Noirot-Nérin (résident britannique)^[2]
- Raymond O'Neill (résident irlandais)^[1]
- Jonathan Wasserman (résident français)^[2]
- Pierre Vergnes (résident français)^[1]
- Delphine Godo (résidente irlandaise)^[2]

AGENT ADMINISTRATIF

CACEIS Ireland Limited
One Custom House Plaza
International Financial Services Centre
Dublin 1
Irlande

DISTRIBUTEUR

CORUM Asset Management SAS
6 rue Lamennais
Paris, 75008
France

COMMISSAIRE AUX COMPTES INDÉPENDANT

KPMG
1 Harbourmaster Place
International Financial Services Centre
Dublin 1
Irlande

CONSEILLERS JURIDIQUES^[3]

Jusqu'au 1^{er} octobre 2020
Maples Group
75 St. Stephen's Green
Dublin 2
Irlande

Depuis le 2 octobre 2020
Walkers Ireland LLP
The Exchange
Georges Dock
International Financial Services Centre
Dublin 1, D01 W213

GESTIONNAIRE FINANCIER

Butler Investment Managers Limited
11 Hanover Street
London, W1S 1YQ
Royaume-Uni

SIÈGE SOCIAL

Jusqu'au 1^{er} octobre 2020
32 Molesworth Street
Dublin 2
Irlande

Depuis le 2 octobre 2020
5^e étage
The Exchange
Georges Dock
International Financial Services Centre
Dublin 1, D01 W213
Irlande

SOCIÉTÉ DE GESTION

CORUM Butler Asset Management Limited
(anciennement Butler CORUM Asset Management Limited)
2-4 Ely Place
Dublin 2
Irlande

DÉPOSITAIRE

CACEIS Bank, Ireland Branch
One Custom House Plaza
International Financial Services Centre
Dublin 1
Irlande

SECRÉTAIRE

Jusqu'au 1^{er} octobre 2020
32 Molesworth Street
Dublin 2
Irlande

Depuis le 2 octobre 2020
5^e étage
The Exchange
Georges Dock
International Financial Services Centre
Dublin 1, D01 W213
Irlande

[1] Administrateur indépendant non exécutif.

[2] Administrateur non exécutif.

[3] Le 2 octobre 2020, le Groupe Maples a été remplacé par Walkers comme conseiller juridique pour l'ICAV.

Rapport des administrateurs pour l'exercice clos au 31 décembre 2020

Les administrateurs présentent leur rapport et les états financiers de CORUM Butler UCITS ICAV (l'“ICAV”) pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Sauf mention contraire, les termes définis auront la même signification dans les présentes que dans le prospectus de l'ICAV.

Rapport d'activité, activités principales et changements significatifs au cours de l'exercice

L'ICAV est un organisme de placement collectif de droit irlandais, constitué le 29 janvier 2018 en tant que fonds à Compartiments multiples avec séparation des responsabilités entre les Compartiments, réglementé par la Banque centrale d'Irlande (la “Banque centrale”) et enregistré sous le numéro C176706. L'ICAV a été agréée le 29 janvier 2018 par la Banque centrale en tant qu'OPCVM conformément au règlement des communautés européennes (organismes de placement collectif en valeurs mobilières) de 2011 en vigueur (le “règlement OPCVM”) et à la loi de 2013 sur la surveillance et l'application (*Supervision and Enforcement*) de la Banque centrale d'Irlande (*Section 51(1)*) (*Undertakings for Collective Investment in Transferable Securities*) Regulations 2019, et leurs modifications (le “règlement sur les OPCVM de la Banque centrale”).

L'ICAV compte trois Compartiments, à savoir CORUM Eco 18 UCITS Fund, qui a été lancée le 21 juin 2018, CORUM Butler Short Duration Bond UCITS Fund (anciennement Butler Short Duration Bond UCITS Fund), qui a été lancée le 30 mai 2019, et CORUM Butler Smart ESG Fund (anciennement Butler CORUM Smart ESG Fund), qui a été lancée le 10 octobre 2019 (collectivement dénommés les “Compartiments”).

CORUM Butler Asset Management Limited agit en qualité de société de gestion (la “société de gestion”). Butler Investment Managers Limited agit en qualité de gestionnaire financier (le “gestionnaire financier”) de l'ICAV.

L'objectif d'investissement du Compartiment CORUM Eco 18 UCITS Fund consiste à obtenir un taux de rendement attractif à long terme en investissant dans des titres obligataires.

L'activité de l'ICAV est examinée en détail dans le rapport du gestionnaire financier.

Principaux risques et incertitudes

Les investissements dans les Compartiments de l'ICAV comportent un certain niveau de risque, dont, entre autres,

le risque de marché (qui inclut le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de variation des cours du marché), le risque de crédit et le risque de liquidité découlant des instruments financiers détenus. Les Compartiments de l'ICAV peuvent avoir recours à des produits dérivés et à d'autres instruments dans le cadre de leurs activités de gestion des risques et à des fins de négociation.

Des informations complémentaires sur ces risques figurent à la note 8 de ces états financiers.

Évolution future de l'activité de l'ICAV

L'ICAV continuera à poursuivre ses objectifs d'investissement tels que définis dans les compléments correspondants de chaque Compartiment.

Résultats

Les résultats de l'exercice sont présentés en pages 45 à 47 des états financiers.

Distributions

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, des dividendes de 91 369 € (31 décembre 2019 : 272 444 €) ont été versés au titre de la catégorie d'actions EUR Feeder Distributing du Compartiment CORUM Eco 18 UCITS Fund.

Administrateurs

Les administrateurs suivants ont exercé des fonctions au cours de l'exercice :

- Frédéric Noirot-Nérin
- Raymond O'Neill
- Jonathan Wasserman
- Pierre Vergnes
- Delphine Godo

Intérêts des administrateurs et du secrétaire

Le détail des intérêts des administrateurs et du secrétaire est présenté dans la note 10 des états financiers.

Transactions avec des parties liées

Les administrateurs sont convaincus que : (i) des dispositions attestées par des procédures écrites existent pour s'assurer que les obligations énoncées dans le règlement 43 (1) des règlements sur les OPCVM de la Banque centrale sont appliqués à toutes les transactions avec des parties liées et (ii) les transactions conclues avec des parties liées au cours de l'exercice étaient conformes aux exigences énoncées dans ledit règlement.

État de la gouvernance de l'entreprise

L'ICAV est soumise aux exigences de l'*Irish Collective Asset Management Vehicles Act 2015* (l'"*ICAV Act 2015*"), du règlement des communautés européennes (organismes de placement collectif en valeurs mobilières) de 2011 et de la loi de 2013 sur la surveillance et l'application (*Supervision and Enforcement*) de la Banque centrale d'Irlande (*Section 48 (1)*) (*Undertakings for Collective Investment in Transferable Securities Regulation 2019* (collectivement la "réglementation OPCVM"). L'ICAV est soumise aux pratiques de gouvernance d'entreprise imposées par :

- (i) l'*ICAV Act 2015*, qui peut être obtenu sur le site de l'Irish Statute Book à l'adresse : www.irishstatutebook.ie et peut être consulté au siège social de l'ICAV ;
- (ii) les Statuts de l'ICAV (les "Statuts"), qui peuvent être obtenus auprès du Bureau d'enregistrement des ICAV en Irlande et peuvent être consultés au siège social de l'ICAV ;
- (iii) la Banque centrale dans ses "*Central Bank UCITS Regulations and Guidance Notes*" qui sont consultables sur le site Internet de la Banque centrale : <http://www.centralbank.ie>.

Outre ce qui précède, l'ICAV a adopté le Code de gouvernance d'entreprise des fonds irlandais pour les organismes de placement collectif et les sociétés de gestion (le "Code IF"). Les administrateurs ont mis en place un cadre de gouvernance d'entreprise qu'ils estiment adapté à une société d'investissement à capital variable et qui permet à l'ICAV de se conformer volontairement aux exigences du Code IF, qui énonce les principes de bonne gouvernance et un code de bonnes pratiques.

Bonne tenue des comptes

Pour garantir la bonne tenue des livres de compte conformément à l'*ICAV Act 2015*, l'ICAV a eu recours à un prestataire de services, CACEIS Ireland Limited (l'"agent administratif"). Les registres comptables sont situés dans les bureaux de l'agent administratif comme stipulé en page 40.

Commissaire aux comptes indépendant

KPMG a fait part, conformément à l'article 125 de l'*ICAV Act 2015*, de sa volonté de poursuivre son mandat.

Société assurant le contrôle ultime

Au 31 décembre 2020, CORUM Eco SICAV Fund détenait 99,08 % (31 décembre 2019 : 99,11 %) des participations du Compartiment CORUM Eco 18 UCITS Fund. Au 31 décembre 2020, Butler Management Limited détenait 88,81 % du Compartiment CORUM Butler Smart ESG Fund (31 décembre 2019 : 100 %).

Brexit

Le 31 janvier 2020, le Royaume-Uni ("UK") s'est officiellement retiré et a cessé d'être membre de l'Union européenne ("UE"). Le Royaume-Uni et l'Union européenne ont consommé la période de transition, qui se terminait au 31 décembre 2020 (la "période de transition") pour, le 24 décembre 2020 et après négociations, aboutir à un accord de principe commercial et de coopération qui entrera en vigueur à l'issue de la période de transition.

Les termes de cette future relation entraînent une certaine incertitude sur les marchés financiers mondiaux et pourraient avoir un effet négatif sur la performance des Compartiments. La volatilité résultant de cette incertitude pourrait notamment impacter les investissements à la baisse dans le cas d'un mouvement défavorable du marché ou d'une baisse potentielle de la valeur de la livre sterling et/ou de l'euro.

Le Conseil d'administration surveille attentivement la réaction des marchés financiers et a mis en place des mesures visant à protéger les Compartiments au cours de cette période.

Nouveau coronavirus

Depuis début janvier 2020, les marchés financiers mondiaux surveillent et réagissent à une maladie respiratoire infectieuse causée par un nouveau coronavirus, connu sous le nom de COVID-19. Alors que les efforts de confinement ont probablement contribué à ralentir la croissance initiale du virus, en mars 2020, les marchés financiers mondiaux ont fortement réagi à la rapide propagation de l'épidémie et aux impacts économiques mondiaux qui pourraient en résulter.

Le Conseil d'administration a suivi l'évolution de la pandémie tandis que les marchés réagissaient à celle-ci avec une volatilité accrue. Au cours de la période de référence et dans chaque Compartiment, tous les remboursements d'obligations ont été assurés et ce en temps voulu. Les Compartiments continuent d'être gérés conformément aux objectifs et à la politique d'investissement et aux profils de risque. L'impact de cet événement sur l'exposition au risque financier des Compartiments est décrit plus en détail dans le rapport du gestionnaire financier.

Depuis le début de la pandémie, le Conseil d'administration a également noté les risques opérationnels auxquels l'ICAV et ses fournisseurs peuvent être exposés, en raison des restrictions de mobilité locales ou globales mises en place par les différents gouvernements. La pandémie de la COVID-19 est un événement sans précédent et son impact sur l'économie et les marchés mondiaux reste encore indéterminé.

Le Conseil d'administration continue de suivre cette situation de près et a mis en place des mesures pour préserver sa capacité d'action et de réaction sur l'ICAV et sur chaque Compartiment.

Déclaration des responsabilités des administrateurs

Il appartient aux administrateurs d'établir le rapport des administrateurs et les états financiers conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

L'*Irish Collective Asset Management Vehicles Act 2015* impose aux administrateurs de préparer des états financiers pour chaque exercice financier. Conformément à cette loi, ils ont choisi d'établir leurs comptes conformément au référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tel qu'adopté dans l'Union européenne et au droit applicable.

Les états financiers sont tenus de donner une image fidèle de l'actif, du passif et de la situation financière de l'ICAV au terme de l'exercice comptable, ainsi que de la variation de l'actif net attribuable aux détenteurs d'actions participatives remboursables dans l'ICAV au cours de l'exercice comptable. Lors de la préparation de ces états financiers, les administrateurs doivent :

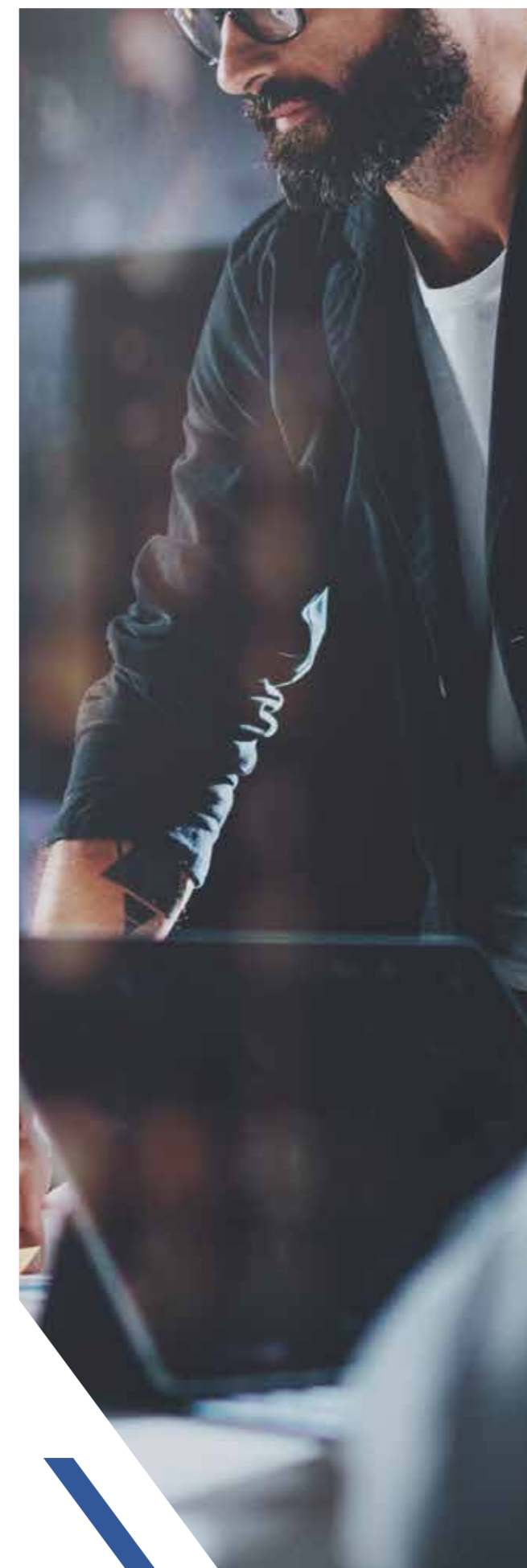
- sélectionner les méthodes comptables adéquates, puis les appliquer de manière cohérente ;
- émettre des jugements et effectuer des estimations raisonnables et prudentes ;
- indiquer si elles ont été établies conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ;
- évaluer la capacité de l'ICAV à poursuivre ses activités, en divulguant, le cas échéant, les éléments relatifs à la continuité de l'exploitation ;
- utiliser l'hypothèse de continuité de l'exploitation pour la comptabilité, à moins qu'ils n'aient l'intention soit de liquider l'ICAV ou de cesser les activités, ou en l'absence d'activités réalistes ou d'autre solution réaliste que de le faire.

Les administrateurs sont responsables de la tenue de registres comptables adéquats qui communiquent avec une précision raisonnable à tout moment l'actif, le passif, la situation financière et l'augmentation de l'actif net attribuable aux détenteurs d'actions participatives remboursables dans l'ICAV et leur permettent de s'assurer que les états financiers sont conformes à l'*Irish Collective Asset-management Vehicles Act 2015* et à la loi de 2013 sur la surveillance et l'application (*Supervision and Enforcement*) de la Banque centrale d'Irlande (*Section 48 (1)*) (*Undertakings for Collective Investment in Transferable Securities Regulation 2019*). Il leur appartient également de prendre les dispositions nécessaires pour préserver les actifs de l'ICAV. À cet égard, ils ont confié les actifs de l'ICAV à un dépositaire qui en assumera la conservation. Ils sont responsables des contrôles internes qu'ils estiment nécessaires afin de permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, qu'elles soient dues à des fraudes ou à des erreurs, et de prévenir et détecter les fraudes et autres irrégularités. Les administrateurs sont également tenus d'établir un rapport des administrateurs conforme aux exigences de l'*Irish Collective Asset-management Vehicles Act 2015*.

POUR LE COMPTE DES ADMINISTRATEURS

LE 3 MARS 2021

RAYMOND O'NEILL
DELPHINE GODO
ADMINISTRATEURS



Rapport du gestionnaire financier pour l'exercice clos au 31 décembre 2020

CORUM Eco 18 UCITS Fund

La performance annuelle de la catégorie d'action EUR Retail Accumulating du Compartiment CORUM Eco 18 UCITS, calculée pour la période du 31/12/2019 au 31/12/2020, est de +1,41%. À la fin de l'année, le portefeuille avait un taux de rendement au pire de 4,52% (*Yield-to-Worst*) et était investi dans 73 sociétés.

Au 1^{er} semestre 2020, la volatilité des marchés a été comparable, voire supérieure, à celle constatée lors de la Grande Crise financière (GFC). Alors que les mesures de confinement mises en œuvre pour contrer la propagation du virus COVID-19 et son bilan humain ont entraîné des pertes économiques sans précédent (en dehors des périodes de guerre), les marchés financiers se sont comportés tout à fait différemment de ce qui se passe généralement lors d'un choc économique brutal. C'est probablement parce que la crise a été exogène pour l'économie - par opposition aux inconvénients financiers qui ont conduit à la GFC - et aussi parce qu'il est communément admis que la réaction des institutions publiques (gouvernements et banques centrales) à la GFC avait été sous-optimale et avait conduit à une crise plus profonde et plus longue, que les banques centrales et les gouvernements ont réagi très tôt et très agressivement au choc, injectant des milliards de dollars dans l'économie et les marchés financiers pour contenir la crise. En conséquence, ce qui avait été la plus rapide et la plus forte baisse du marché de l'Histoire a été suivie, à partir du 23 mars, par un marché haussier presque tout aussi frénétique, laissant la plupart des investisseurs dans le désarroi, alors que la déconnexion entre le secteur financier et l'économie réelle atteignait des niveaux records.

Puis, le marché est entré dans une période de fluctuation jusqu'à la mi-mai, où deux choses sont alors devenues évidentes : tout d'abord, que la fin des mesures de confinement n'avait pas déclenché un rebond de la pandémie (du moins en Europe) ; et d'autre part, que le redémarrage de l'économie qui s'en est suivi a été beaucoup plus rapide que prévu, comme en témoignent les créations massives d'emplois aux États-Unis. En conséquence, les marchés financiers ont bénéficié d'une deuxième vague de force, cette fois avec plus d'ampleur et de profondeur que la première, marquée par un retracement important des pertes subites par les principaux indices actions à fin juin. Puis, pour la deuxième partie de l'année, les participants de marché ont compris que les facteurs de soutien mentionnés ci-dessus limiteraient les pressions baissières, et tout épisode de faiblesse fut dès lors assez court (*FOMO*, ou peur de manquer le rebond).

Face aux incertitudes exceptionnelles créées par la situation COVID-19, qui pourraient avoir un impact durable sur plusieurs modèles économiques et augmenter le risque de défaut, le portefeuille a réduit sélectivement son risque, principalement au cours du mois de mars, dans des secteurs tels que la vente de détail, les jeux, les pièces automobiles et la restauration. Ensuite, nous avons réinvesti dans des entreprises suffisamment robustes pour traverser la pandémie (nous avons favorisé les entreprises ayant

une forte liquidité dans des secteurs tels que l'emballage, l'alimentation, les télécommunications). Puis, en avril, mai, juin, alors qu'il devenait de plus en plus clair que l'action des banques centrales pourrait réduire considérablement le nombre de faillites, et dans un contexte avec des données encourageantes sur le front pandémique, nous avons investi de façon sélective dans des secteurs particulièrement matraqués : secteur de l'automobile et des pièces (Garrett, Adler Pelzer, Kongsberg) ainsi que dans les secteurs voyages & loisirs (Edreams, Carnival Cruise), vente de détail (CBR, Maxeda) et industriel (groupe Ecore).

En ce qui concerne l'avenir, 2021 semble sur le point d'être l'année où le monde reviendra à la normale grâce au déploiement de vaccins anti-COVID dans le monde entier. La transition d'une économie fortement subventionnée à une économie plus axée sur le marché et, dans l'intervalle, l'évitement des erreurs de politique, seront des passages essentiels pour maintenir la performance stable affichée par le marché *High Yield* depuis juillet de l'année dernière. En l'absence de ces erreurs politiques potentielles et en supposant que les vaccins seront efficaces, on peut s'attendre à une performance positive du marché en général et de CORUM Eco 18 en particulier pour l'année.

BUTLER INVESTMENT MANAGERS LIMITED

LE 29 JANVIER 2021

Rapport du dépositaire pour l'exercice clos au 31 décembre 2020

Nous, CACEIS Bank, Ireland Branch, nommés dépositaire de CORUM Butler UCITS ICAV (l'"ICAV") transmettons le présent rapport exclusivement aux actionnaires de l'ICAV pour l'exercice clos le 31 décembre 2020. Ce rapport est fourni conformément au règlement sur les OPCVM – communautés européennes (organismes de placement collectif en valeurs mobilières) de 2011 (S.I. 352 de 2011) qui a transposé la directive 2009/65/UE en droit irlandais (le "règlement"). Nous déclinons toute responsabilité, dans la transmission de ce rapport, concernant toute autre finalité ou envers toute autre personne à laquelle ce rapport est communiqué.

Conformément à notre obligation de dépositaire prévue par le règlement, nous avons examiné la gestion de l'ICAV au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et nous établissons notre rapport à ce sujet à l'attention des actionnaires de l'ICAV.

Nous estimons qu'au cours de l'exercice l'ICAV a été, dans l'ensemble, gérée :

- (i) conformément aux limitations imposées aux pouvoirs d'investissement et d'emprunt de l'ICAV par les statuts et par le règlement ;
- (ii) conformément aux dispositions des statuts et du règlement.

CACEIS BANK, IRELAND BRANCH

LE 23 FÉVRIER 2021

État de la situation financière au 31 décembre 2020

	Note	CORUM Eco 18 UCITS Fund pour l'exercice clos le 31 décembre 2020	CORUM Eco 18 UCITS Fund pour l'exercice clos le 31 décembre 2019
		€	€
ACTIFS			
Actifs financiers par compte de résultat			
• ETF	2,5	-	378 224
• Obligations de sociétés	2,5	9 054 547	8 740 093
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	20 078	57 908
Souscriptions à recevoir	-	-	-
Remise à recevoir liée à la gestion des placements	6	37 948	305 451
Intérêts à recevoir sur actifs financiers par compte de résultat	-	117 396	92 006
Autres actifs	-	-	580
TOTAL DE L'ACTIF		9 229 969	9 574 262
PASSIF			
Passifs financiers par compte de résultat			
• Produits dérivés	5	-	-
Compte débiteur	-	-	5
Frais de performance	6	-	-
Commissions de gestion à payer	6	18 788	121 399
Commissions de la société de gestion à payer	6	4 183	25 000
Frais d'administration à payer	6	10 026	3 180
Frais juridiques à payer	-	1 748	2 562
Frais de dépositaire à payer	6	4 870	1 644
Frais d'agent de transfert à payer	-	739	247
Honoraires d'audit à payer	-	11 264	11 298
Frais d'établissement	-	-	-
Honoraires de consultants à payer	-	6 044	5 987
Autres dettes	-	8 686	8 952
TOTAL DU PASSIF		66 348	180 274
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS RACHETABLES	12	9 163 621	9 393 988

Les notes figurant en pages 48 à 63 font partie intégrante des états financiers.

État du résultat global pour l'exercice clos du 31 décembre 2020

	Note	CORUM Eco 18	CORUM Eco 18
		UCITS Fund pour l'exercice clos le 31 décembre 2020	UCITS Fund pour l'exercice clos le 31 décembre 2019
		€	€
PRODUITS			
Produits de dividendes	2	11 287	5 147
Produits d'intérêts sur actifs financiers par compte de résultat	2	432 620	365 109
Remboursement des frais du Compartiment par le gérant financier	6	196 779	194 413
Retenue d'impôt	-	-	-
Réduction des frais de gestion	6	-	-
Remboursement de TVA	-	-	-
Frais anti-dilution	-	-	-
Autres produits	-	-	-
TOTAL DES PRODUITS		640 686	564 669
CHARGES			
Commissions de gestion	6	106 074	91 734
Commissions de la société de gestion	6	60 000	60 000
Frais d'administration	6	37 400	37 809
Frais de dépositaire	6	19 939	15 796
Jetons de présence	7	8 441	14 621
Frais juridiques	-	12 471	12 600
Droits d'agent de transfert	-	4 874	9 139
Honoraires d'audit	-	16 039	11 759
Honoraires de consultants à payer	-	7 397	12 191
Charges d'intérêts	-	1 032	1 050
Frais de performance	6	-	-
Autres frais et charges	-	26 408	22 551
TOTAL DES CHARGES		300 075	289 250
GAINS NETS SUR INVESTISSEMENTS		340 611	275 419
PERTES OU GAINS NETS RÉALISÉS ET VARIATION DES MOINS-VALUES NON RÉALISÉES SUR INVESTISSEMENTS			
Pertes ou gains nets réalisés et variation des pertes non réalisées sur placements par compte de résultat	2	(211 760)	476 429
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER		-	-
Distributions	2	(91 369)	(272 444)
TAXES			
Retenue d'impôt	-	-	(664)
(DIMINUTION)/AUGMENTATION DE L'ACTIF NET IMPUTABLE AUX PORTEURS DE TITRES DE PARTICIPATION RACHETABLES RÉSULTANT DES OPÉRATIONS		37 482	478 740

Les notes figurant en pages 48 à 63 font partie intégrante des états financiers.

État des variations de l'actif net attribuable aux détenteurs d'actions participatives remboursables pour l'exercice clos au 31 décembre 2020

	Note	CORUM Eco 18	CORUM Eco 18
		UCITS Fund pour l'exercice clos le 31 décembre 2020	UCITS Fund pour l'exercice clos le 31 décembre 2019
		€	€
Actif net attribuable aux porteurs de titres participatifs rachetables à des fins de négociation en début d'exercice	-	9 393 988	5 083 336
Augmentation/(diminution) de l'actif net imputable aux porteurs de titres de participation rachetables résultant des opérations	-	37 482	478 740
OPÉRATIONS SUR CAPITAL			
Titres participatifs émis	3	49 668	4 011 159
Titres participatifs rachetés	3	(317 517)	(179 247)
(Diminution)/augmentation nette de l'actif net résultant des opérations sur le capital	-	(267 849)	3 831 912
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS RACHETABLES EN FIN D'EXERCICE	11	9 163 621	9 393 988

Les notes figurant en pages 48 à 63 font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie pour l'exercice clos au 31 décembre 2020

	Note	CORUM Eco 18	CORUM Eco 18
		UCITS Fund pour l'exercice clos le 31 décembre 2020	UCITS Fund pour l'exercice clos le 31 décembre 2019
		€	€
FLUX DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'EXPLOITATION			
Augmentation/(diminution) de l'actif net imputable aux porteurs de titres de participation rachetables résultant des opérations		37 482	478 740
FLUX DE TRÉSORERIE UTILISÉS DANS L'ACTIVITÉ D'EXPLOITATION			
(Diminution)/augmentation des dettes fournisseurs nettes et des charges cumulées		(113 921)	41 888
Diminution/(augmentation) des intérêts à recevoir		(25 390)	(28 057)
(Augmentation) d'autres actifs		580	(580)
Diminution/(augmentation) des autres créances		267 503	(194 413)
Augmentation/(diminution) des montants dus aux courtiers		-	-
Augmentation/(diminution) des intérêts dus		-	-
Décassements liés aux acquisitions de titres		(6 359 181)	(8 040 300)
Produits de cession de titres		6 402 855	4 094 367
Variation nette des actifs et passifs financiers évalués par compte de résultat		20 096	(458 101)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'EXPLOITATION		230 024	(4 106 456)
TRÉSORERIE NETTE RÉSULTANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Produit de l'émission de titres participatifs		49 668	4 018 783
Versements liés au rachat de titres participatifs		(317 517)	(179 247)
FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		(267 849)	3 839 536
(DIMINUTION)/AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE			
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début d'exercice		57 903	324 833
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE		20 078	57 913
LE FLUX DE TRÉSORERIE NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION ET DE FINANCEMENT COMPREND :			
Intérêts reçus		407 230	337 052
Intérêts payés		(1 032)	(1 050)
Dividendes reçus		11 287	5 147
Dividendes payés		91 369	272 444

Les notes figurant en pages 48 à 63 font partie intégrante des états financiers.

Annexes aux états financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2020

1. Organisation et structure

CORUM Butler UCITS ICAV (anciennement Butler CORUM UCITS ICAV) ("ICAV") est un organisme de placement collectif de droit irlandais, constitué le 29 janvier 2018 en tant que fonds à Compartiments multiples avec séparation des responsabilités entre les Compartiments, réglementé par la Banque centrale d'Irlande (la "Banque centrale") et enregistré sous le numéro C176706. L'ICAV a été agréée le 29 janvier 2018 par la Banque centrale en tant qu'OPCVM conformément au règlement des communautés européennes (organismes de placement collectif en valeurs mobilières) de 2011 en vigueur (le "règlement sur les OPCVM") et à la loi de 2013 sur la surveillance et l'application (*Supervision and Enforcement*) de la Banque centrale d'Irlande (*Section 48(1)*) (*Undertakings for Collective Investment in Transferable Securities Regulations 2015*, et leurs modifications (le "règlement sur les OPCVM de la Banque centrale").

L'ICAV compte trois Compartiments, à savoir CORUM Eco 18 UCITS, qui a été lancée le 21 juin 2018, CORUM Butler Short Duration Bond UCITS (anciennement Butler Short Duration Bond UCITS), qui a été lancée le 30 mai 2019, et CORUM Butler Smart ESG (anciennement Butler CORUM Smart ESG), qui a été lancée le 10 octobre 2019 (collectivement dénommés les "Compartiments").

CORUM Butler Asset Management agit en qualité de société de gestion (la "société de gestion") de l'ICAV. Butler Investment Managers Limited agit en qualité de gestionnaire financier (le "gestionnaire financier") de l'ICAV.

L'objectif d'investissement du Compartiment CORUM Eco 18 UCITS consiste à obtenir un taux de rendement attractif à long terme en investissant dans des titres obligataires.

2. Principales normes comptables

A. BASE DE PRÉPARATION

Ces états financiers ont été établis pour l'exercice courant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020. Pour le Compartiment CORUM Eco 18 UCITS, les éléments de comparaison pour l'année 2019 ont été établis pour l'exercice courant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Les états financiers de l'ICAV ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière ("IFRS") telles qu'adoptées par l'Union européenne ("UE") et conformément aux chapitres de l'ICAV Act 2015 qui se rapportent aux entités rentrant dans le cadre des IFRS et de la loi de 2013 sur la surveillance et l'application (*Supervision and Enforcement*) de la Banque centrale d'Irlande (*Section 51(1)*) (*Undertakings for Collective Investment in Transferable Securities Regulations 2015* (le "règlement sur les OPCVM de la Banque centrale"). Les états financiers ont été préparés selon l'hypothèse

de la continuité de l'exploitation conformément au modèle de coût historique tel que modifié par la réévaluation des actifs et des passifs financiers (dont les instruments financiers dérivés) à leur juste valeur par le biais du compte de résultat.

Lors de la préparation de ces états financiers, la direction a fait des jugements, des estimations et des hypothèses qui affectent l'application des normes comptables ainsi que les montants publiés des actifs, des passifs, des produits et des charges et des gains et pertes (note 8). Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations. Ces estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. La révision des estimations est comptabilisée de manière prospective.

B. NOUVELLES NORMES ET INTERPRÉTATIONS ADOPTÉES

Aucune nouvelle norme, amendement ou interprétation, en application au 1^{er} janvier 2020 et ayant un impact sur les états financiers de l'ICAV, n'est à recenser.

L'ICAV a appliqué certaines normes et certains amendements qui sont applicables au titre des exercices débutant après le 1^{er} janvier 2020. Ces normes et amendements n'ont pas été anticipés et pris en compte lors de la préparation de ces états financiers. Aucun de ces éléments ne devrait avoir d'incidence sur les états financiers de l'ICAV.

C. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Actifs financiers

Actifs financiers évalués au coût amorti

Un actif financier est évalué au coût amorti s'il remplit les deux conditions ci-dessous et qu'il n'est pas comptabilisé à la juste valeur par le biais du compte de résultat ("JVCR") :

- il est détenu dans le cadre d'un modèle économique ("*business model*") dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels ;
- ses modalités contractuelles donnent lieu, à des dates prédéterminées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

L'ICAV intègre dans cette catégorie la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les remises à recevoir du gestionnaire financier, les sommes à recevoir au titre des placements vendus, les intérêts à recevoir et les autres actifs.

Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Tous les actifs financiers qui ne sont pas classés comme étant évalués au coût amorti comme décrit ci-dessus sont évalués à la JVCR. Cela inclut tous les actifs financiers dérivés. Lors de la comptabilisation initiale, l'ICAV peut désigner irrévocablement un actif financier qui, par ailleurs, satisfait aux exigences d'évaluation au coût amorti

comme étant évalué à la JVCR si cela élimine ou réduit significativement un décalage comptable qui apparaîtrait dans le cas contraire.

L'ICAV évalue l'objectif du modèle économique dans lequel un actif financier est détenu au niveau d'un portefeuille, car cela reflète au mieux la manière dont l'activité est gérée et dont les informations sont fournies à la direction. Les informations prises en compte sont les suivantes :

- les politiques et objectifs déclarés pour le portefeuille et la mise en œuvre de ces politiques en pratique ;
- la façon dont la performance du portefeuille est évaluée et communiquée à la direction de l'ICAV ;
- les risques qui affectent la performance du modèle économique (et les actifs financiers qu'il détient) ainsi que la manière dont ces risques sont gérés ;
- la façon dont les dirigeants de l'activité sont rémunérés – par exemple si le mode de rémunération est fondé sur la juste valeur des actifs gérés ou sur les flux de trésorerie contractuels collectés ;
- la fréquence, le volume et le *timing* des ventes d'actifs financiers au cours des périodes précédentes, les raisons de ces ventes et les attentes concernant les ventes à venir.

Les actifs financiers détenus à des fins de négociation ou qui sont sous gestion, dont la performance est estimée sur une base de juste valeur, sont évalués à la JVCR. Cette catégorie comprend les fonds cotés en Bourse (ETF), les contrats de change à terme *forward* et les titres à revenu fixe.

Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés comme étant évalués au coût amorti ou à la JVCR.

Passifs financiers évalués au coût amorti

Les autres passifs financiers sont évalués ultérieurement à leur coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif. Les charges d'intérêts et les gains et pertes de change sont comptabilisés en compte de résultat. Tout profit ou perte résultant de la décomptabilisation est également comptabilisé en compte de résultat.

L'ICAV inclut dans cette catégorie les découverts bancaires, les autres dettes et les autres passifs.

Passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Un passif financier est comptabilisé à la JVCR s'il est classé comme étant détenu à des fins de négociation, s'il s'agit d'un dérivé ou s'il est désigné comme tel lors de sa comptabilisation initiale. Les passifs financiers en JVCR sont évalués à leur juste valeur et les gains et pertes nets, y compris les charges d'intérêts, sont comptabilisés en compte de résultat.

Comptabilisation et décomptabilisation

L'ICAV comptabilise un actif financier ou un passif financier lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les achats et les ventes d'investissements sont comptabilisés le jour où la transaction a lieu.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir des flux de trésorerie de l'actif ont expiré ou lorsque les risques et les avantages liés à la propriété ont tous été substantiellement transférés. Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation liée au passif est acquittée, annulée ou expirée.

D. COMPTABILISATION DES CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

Intérêts

Les charges et les produits financiers sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les intérêts perçus au titre des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat comprennent les intérêts provenant de titres obligataires. Les charges d'intérêts comprennent les intérêts sur découverts bancaires.

Charges d'exploitation

Les Compartiments de l'ICAV sont tenus de payer leurs propres charges ainsi que la proportion des charges de l'ICAV qui leur sont imputables. Toutes les charges sont provisionnées quotidiennement, dans le cadre de la valorisation journalière de la valeur d'inventaire. Veuillez vous référer à la note 6 pour de plus amples informations sur les charges payées par chaque Compartiment.

Revenus des dividendes

Les dividendes sont crédités dans l'État du résultat global aux dates où les titres concernés sont classés dans la catégorie "hors dividende". Les produits des dividendes sont présentés bruts de toute retenue à la source non récupérable, qui est présentée séparément dans l'État du résultat global, et nets de tout crédit d'impôt.

E. DEVISE ÉTRANGÈRE

Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les éléments figurant dans les états financiers des Compartiments sont évalués dans la devise de la zone économique principale dans laquelle il opère (la "monnaie fonctionnelle"). L'euro ("EUR") est la monnaie fonctionnelle et de présentation des Compartiments de l'ICAV dans leur ensemble.

Les actifs et passifs monétaires libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de clôture de chaque exercice/fin d'année. Les transactions réalisées durant l'exercice, y compris les achats et ventes de titres, les produits et les charges, sont converties au taux de change

en vigueur à la date de la transaction. Les gains et les pertes des opérations sur devises étrangères sont inclus dans les gains et pertes latents et réalisés sur placements dans l'État du résultat global.

F. ACTIONS PARTICIPATIVES REMBOURSABLES

Toutes les actions participatives émises par les Compartiments confèrent aux investisseurs le droit d'exiger le rachat en espèces à la valeur proportionnelle à la part des investisseurs dans l'actif net du Compartiment à la date de rachat. Conformément à la norme IAS 32 "Instruments financiers : présentation", ces instruments donnent lieu à un passif financier pour la valeur actuelle du montant de rachat.

G. TRÉSORERIE, ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET DÉCOUVERTS BANCAIRES

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les dépôts bancaires à vue ainsi que les autres placements à court terme sur un marché actif assortis d'échéances initiales de trois mois ou moins. Les découverts bancaires sont présentés sous forme de passifs dans l'État de la situation financière.

H. FRAIS DE TRANSACTION

Les frais de transaction correspondent aux coûts incrémentaux directement imputables à l'acquisition, à l'émission ou à la cession d'actifs et de passifs financiers. Un coût incrémental correspond à un coût qui n'aurait pas été encouru si le Compartiment de l'ICAV n'avait pas acquis, émis ou cédé un instrument financier.

Les coûts de transaction sur l'achat et la vente de titres à revenu fixe et d'instruments financiers dérivés sont inclus dans le prix d'achat et de vente de l'investissement. Les informations sur les coûts de transaction ne peuvent pas être recueillies de manière pratique ou fiable car les coûts de transaction sont intégrés dans le coût de ces investissements et ne peuvent pas être vérifiés ou divulgués séparément.

I. DROIT ANTI-DILUTION

Afin de préserver la valeur des actifs sous-jacents et de couvrir les frais de transaction, le gestionnaire financier peut, pour le compte du Compartiment de l'ICAV, déduire des produits de rachat un prélèvement anti-dilution, lorsqu'il y a des rachats nets, de sorte que les frais de transaction soient couverts et que les actifs sous-jacents du Compartiment concerné soient préservés. De tels frais seront retenus au profit du Compartiment. Le gestionnaire financier, agissant pour le compte du Compartiment de l'ICAV, se réserve le droit à tout moment de renoncer auxdits frais. Cette charge est inscrite en résultats dans l'État du résultat global. Aucune charge de ce type n'a été imposée pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 (31 décembre 2019 : néant).

J. PLUS OU MOINS-VALUES RÉALISÉES ET LATENTES SUR INVESTISSEMENTS

Les opérations sur titres sont comptabilisées à la date de transaction. Les gains et pertes réalisés sont calculés selon la méthode du coût moyen. Les plus ou moins-values latentes correspondent à la différence entre le prix coûtant d'un placement et la valeur de marché dudit placement

à la date de valorisation. Les gains ou pertes réalisés et latents sur les placements sont comptabilisés dans l'État du résultat global.

K. COMPENSATION

Les actifs et passifs financiers sont compensés et les montants nets sont présentés dans l'État de la situation financière lorsque et seulement lorsque le Compartiment de l'ICAV a légalement le droit de compenser les montants et qu'il a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

L. CONTRATS DE CHANGE À TERME FORWARD

Les contrats de change à terme *forward* sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur. Les contrats de change à terme *forward* conclus par le Compartiment de l'ICAV constituent un engagement ferme d'achat ou de vente d'un actif ou d'une devise sous-jacent(e) à une valeur et un moment spécifiés sur la base d'une quantité convenue ou faisant l'objet d'un contrat. La plus ou moins-value latente est égale à la différence entre la valeur du contrat au début et sa valeur à la date de règlement/date de fin de période.

M. FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

Aux fins du calcul de la valeur nette d'inventaire de négociation et conformément au prospectus de l'ICAV, les frais préliminaires encourus lors de la création et de l'émission initiale d'actions des Compartiments lorsqu'ils sont encourus seront amortis sur les cinq premiers exercices financiers des Compartiments de l'ICAV. Toutefois, en application des normes IFRS, ces frais doivent être amortis lorsqu'ils sont encourus et les états financiers ont donc été ajustés en conséquence, comme indiqué en note 14. Cela ne concerne que les états financiers et n'a aucun impact sur la valeur nette d'inventaire de négociation des Compartiments.

N. DISTRIBUTIONS AUX DÉTENTEURS D'ACTIONS PARTICIPATIVES REMBOURSABLES CORUM Eco 18 UCITS Fund

Pour les actions des catégories EUR Feeder Distributing et EUR Retail Distributing (chacune étant une "catégorie d'actions de distribution" et ensemble, les "catégories d'actions de distribution"), les administrateurs ont l'intention de déclarer des dividendes, à leur entière discrétion, sur le revenu sous-jacent des catégories d'actions de distribution à la date de distribution. Ces dividendes seront versés au plus tard le quatorzième jour ouvré suivant la date de distribution aux actionnaires des catégories d'actions de distribution, (i) inscrits au registre des actionnaires à la fermeture des bureaux le jour ouvré précédant immédiatement la date de distribution, et (ii) répondront à tout critère d'éligibilité pour un versement de dividende imposé par les administrateurs lors de la déclaration d'un dividende à la date de distribution. Par conséquent, les souscripteurs d'actions émises à ou après la date de distribution n'auront pas droit à la distribution versée au titre de cette date de distribution, mais les actionnaires demandant le rachat des actions en circulation avant la date de distribution recevront la distribution versée au titre de cette date de distribution, si elle n'est pas versée avant le rachat. Les administrateurs se réservent le droit

d'augmenter ou de diminuer, à leur entière discrétion, la fréquence des versements de dividendes.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, 91 369 € de dividendes ont été distribués au titre des actions de la catégorie EUR Feeder Distributing (31 décembre 2019 : 272 444 €).

3. Opérations sur le capital social

Le capital social autorisé de l'ICAV est de 500 000 000 002 actions sans valeur nominale divisées en 2 actions de souscription sans valeur nominale et 500 000 000 000 actions non classées sans valeur nominale.

L'ICAV émet des actions participatives ordinaires ("actions") sans valeur nominale. Les actionnaires sont en droit de participer aux profits du Compartiment de l'ICAV ou d'en recevoir les bénéfices et détiennent un droit de vote aux Assemblées Générales.

Les actions peuvent être émises lors de chaque "jour de négociation". Le jour de négociation désigne le deuxième et le quatrième mardis de chaque mois civil, à condition que ce jour soit un jour ouvrable ou le jour ouvrable suivant, lorsque le jour concerné n'est pas un jour ouvrable, ou tout autre jour que les administrateurs peuvent déterminer et notifier au préalable aux actionnaires. Les actions émises dans le Compartiment ou la catégorie se présentent sous forme nominative et libellées dans la devise de référence spécifiée dans le supplément correspondant au Compartiment ou dans une devise attribuable à la catégorie en question.

Les actions participatives remboursables constituent en substance un passif des Compartiments vis-à-vis des actionnaires selon IAS 32, car elles peuvent être rachetées au gré de l'actionnaire.

Le Compartiment de l'ICAV ne fait l'objet d'aucune restriction externe en matière de capital.

Opérations sur le capital social pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019

	Solde d'ouverture	Actions émises	Actions rachetées	Solde en fin d'exercice
CORUM Eco 18 UCITS FUND au 31 décembre 2020				
Actions de catégorie EUR Feeder Distributing	91 225	514	(3 155)	88 584
Actions de catégorie EUR Retail Accumulating	769	-	-	769
CORUM Eco 18 UCITS FUND au 31 décembre 2019				
Actions de catégorie EUR Feeder Distributing	52 662	39 467	(904)	91 225
Actions de catégorie EUR Retail Accumulating	850	769	(850)	769

Tout actionnaire (avec les droits de vote appropriés) présent en personne ou par procuration a droit à une voix. Chaque actionnaire doit satisfaire aux exigences de souscription initiale et ultérieure applicables à la catégorie concernée. Les administrateurs se réservent le droit de faire une distinction entre les actionnaires et de renoncer ou réduire les souscriptions initiales et ultérieures pour certains investisseurs.

Les actionnaires peuvent demander le rachat de leurs actions dès lors et à compter de tout jour de négociation. Les actions seront rachetées à la valeur nette d'inventaire par action de cette catégorie (en tenant compte du droit anti-dilution, le cas échéant), calculée à chaque, ou pour chaque, jour de négociation. Les actionnaires recevront, pour

tous les rachats, l'équivalent du prix de rachat par action pour le jour de négociation concerné.

Le produit du rachat d'actions sera normalement versé dans un délai de trois jours ouvrables à compter de la date limite de négociation concernée, sauf indication contraire dans le supplément correspondant, à condition que toute la documentation requise ait été remise à, et reçue par CACEIS Ireland Limited (l'"agent administratif").

Les administrateurs peuvent à tout moment, et de temps à autre, suspendre temporairement la détermination de la valeur nette d'inventaire du Compartiment ou attribuable à une catégorie ainsi que l'émission, la conversion et le rachat d'actions du Compartiment ou de la catégorie.

4. Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires

	CORUM Eco 18 UCITS Fund pour l'exercice clos le 31 décembre 2020	CORUM Eco 18 UCITS Fund pour l'exercice clos le 31 décembre 2019
	€	€
Liquidités et équivalents de liquidités	20 078	57 908
Compte débiteur	-	(5)
TOTAL	20 078	57 903

Les soldes de trésorerie ci-dessus sont détenus auprès de CACEIS Bank, Ireland Branch.

Au 31 décembre 2020, la notation Standard and Poor's du Dépositaire, CACEIS Bank, Ireland Branch était A+ (31 décembre 2019 : A+).

5. Instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

	CORUM Eco 18 UCITS Fund pour l'exercice clos le 31 décembre 2020	CORUM Eco 18 UCITS Fund pour l'exercice clos le 31 décembre 2019
	€	€
ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS PAR COMPTE DE RÉSULTAT		
ETF	-	378 224
Titres obligataires	9 054 547	8 740 093
TOTAL	9 054 547	9 118 317

6. Commissions et frais

REMISE DE LA PART DU GESTIONNAIRE FINANCIER CORUM Eco 18 UCITS Fund

Le gestionnaire financier a choisi de réduire les frais de fonctionnement du Compartiment en appliquant un plafond quotidien de dépenses de 1,2 % de la valeur nette d'inventaire moyenne du Compartiment CORUM Eco 18 UCITS Fund. Le gestionnaire financier remboursera au Compartiment le montant des dépenses dépassant le plafond des commissions. Au 31 décembre 2020, le montant total de cette remise à recevoir du gestionnaire financier s'élevait à 37 948 € (31 décembre 2019 : 305 451 €). La remise totale à recevoir du gestionnaire financier au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'est élevée à 196 779 € (31 décembre 2019 : 194 413 €).

La remise du gestionnaire financier est présentée séparément dans la section des revenus de l'État du résultat global.

COMMISSION DE GESTION

Aux termes du contrat de gestion des investissements, le gestionnaire financier est en droit de facturer une commission de gestion égale à un pourcentage annuel de la valeur nette d'inventaire de chaque catégorie d'actions. La commission, calculée et comptabilisée lors de chaque valorisation, est payable mensuellement à terme échu.

Le gestionnaire financier peut obtenir le remboursement, par le Compartiment de l'ICAV, de tous les débours raisonnables qu'il engage et de tous les versements de TVA au titre des commissions et frais payables par ou à l'ICAV.

CORUM Eco 18 UCITS Fund

Le Compartiment CORUM Eco 18 UCITS Fund est soumis aux commissions de gestion suivantes en pourcentage de la valeur nette d'inventaire de la catégorie d'actions, dont le montant ne saurait excéder :

- (i) 1,20 % par an de la valeur nette d'inventaire du Compartiment dans le cas des actions de catégorie Feeder ;
- (ii) 1,20 % par an de la valeur nette d'inventaire du Compartiment dans le cas des actions de catégorie Retail.

Les commissions de gestion facturées par le gestionnaire financier pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevaient à 106 074 € (31 décembre 2019 : 91 734 €), dont 18 788 € (31 décembre 2019 : 121 399 €) payables à la clôture de l'exercice.

COMMISSIONS DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

Les Compartiments de l'ICAV versent une commission à la société de gestion en pourcentage de la valeur nette d'inventaire des Compartiments sous réserve d'une commission

minimale de 5 000 € par mois par Compartiment, ainsi qu'à la taxe sur la valeur ajoutée, le cas échéant, applicable à cette commission :

Valeur nette d'inventaire	Commissions de la société de gestion
Jusqu'à 150 000 000 €	0,08 %
Supérieure à 150 000 000 € et jusqu'à 300 000 000 €	0,05 %
Supérieure à 300 000 000 €	0,03 %

La société de gestion peut également obtenir le remboursement, prélevé sur les actifs du Compartiment, de tous ses débours raisonnables qu'elle a engagés pour le compte de l'ICAV ou du Compartiment.

2019 au 1^{er} septembre 2019 : MontLake Management Limited : 68 952 € ; du 2 septembre 2019 au 31 décembre 2019 : CORUM Butler Asset Management Limited : 39 757 €, dont 12 560 € (31 décembre 2019 : MontLake Management Limited : 10 000 € et CORUM Butler Asset Management Limited : 39 757 €) payables à la clôture de l'exercice.

Les commissions de gestion facturées par CORUM Butler Asset Management pour la période se terminant au 31 décembre 2020 s'élevaient à 180 000 € (du 1^{er} janvier

COMMISSIONS DE L'AGENT ADMINISTRATIF

L'agent administratif est en droit de percevoir une commission annuelle, prélevée sur les actifs des Compartiments, qui est cumulée et calculée à chaque point de valorisation

et payable mensuellement à terme échu, aux taux suivants, en pourcentage de la valeur nette d'inventaire de chaque Compartiment (majorée, le cas échéant, de la TVA).

Valeur nette d'inventaire	Commissions de l'agent administratif
Jusqu'à 100 000 000 €	0,06 %
Supérieure à 100 000 000 € et jusqu'à 200 000 000 €	0,05 %
Supérieure à 200 000 000 €	0,04 %

Les commissions d'administration sont soumises à un seuil minimal de 36 000 € par an, avec une réduction de 50 % de la commission minimale pour les 12 premiers mois suivant le lancement du Compartiment.

et qui seront prélevés sur les actifs des Compartiments sur la base des coûts réels.

L'agent administratif est également en droit de recouvrer tous ses débours (plus, le cas échéant, la TVA y afférente) raisonnablement engagés pour le compte des Compartiments

Les commissions d'administration facturées pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevaient à 96 415 € (31 décembre 2019 : 60 132 €), dont 25 031 € (31 décembre 2019 : 7 473 €) payables à la clôture de l'exercice.

COMMISSIONS DU DÉPOSITAIRE

CACEIS Bank, Ireland Branch (le "dépositaire") est en droit de percevoir une commission annuelle, prélevée sur les actifs des Compartiments, qui est cumulée et calculée à chaque

point de valorisation et payable mensuellement à terme échu, aux taux suivants, en pourcentage de la valeur nette d'inventaire de chaque Compartiment (majorée, le cas échéant, de la TVA).

Valeur nette d'inventaire	Commissions du dépositaire
Jusqu'à 100 000 000 €	0,03 %
Supérieure à 100 000 000 €	0,025 %

Les commissions du dépositaire sont soumises à un seuil minimal de 20 000 € par an, avec une réduction de 50 % de la commission minimale pour les 12 premiers mois suivant le lancement du Compartiment.

Les Compartiments de l'ICAV rembourseront également le dépositaire au titre des débours raisonnables qu'il a encourus, ainsi que des frais de transaction, des frais bancaires et des frais de garde. Ces remboursements seront prélevés sur les actifs des Compartiments.

HONORAIRES D'AUDIT

Les honoraires des commissaires aux comptes, les frais des autres services d'assurance, les frais de conseil fiscal et les frais des autres services non liés à l'audit facturés

Les commissions facturées par le dépositaire pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevaient à 50 180 € (31 décembre 2019 : 23 930 €), dont 14 753 € (31 décembre 2019 : 3 120 €) payables à la clôture de l'exercice.

COMMISSIONS DE PERFORMANCE

CORUM Eco 18 UCITS Fund

Aucune commission de performance n'est facturée au Compartiment.

aux Compartiments de l'ICAV au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, facturés par le commissaire aux comptes KPMG, sont les suivants :

	CORUM Eco 18 UCITS Fund pour l'exercice clos le 31 décembre 2020	CORUM Eco 18 UCITS Fund pour l'exercice clos le 31 décembre 2019
	€	€
Honoraires d'audit	27 705	26 898
Autres services non issus d'audit	-	4 872
TOTAL	27 705	31 770

7. Rémunération des administrateurs

Les statuts autorisent les administrateurs à facturer une commission pour leurs services à un taux déterminé par ces derniers. Toute augmentation au-delà de la commission maximale autorisée sera notifiée au préalable aux actionnaires. Chaque administrateur peut bénéficier d'une rémunération spéciale s'il est appelé à fournir des services spéciaux ou supplémentaires aux Compartiments de l'ICAV. Tout administrateur a droit au remboursement par le Compartiment de l'ICAV des dépenses dûment engagées dans le cadre de l'activité des Compartiments de l'ICAV ou de l'exercice de ses fonctions. Les jetons de présence sont payables semestriellement à terme échu.

Les commissions facturées par les administrateurs pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevaient à 25 000 € (31 décembre 2019 : 20 084 €), dont 0 € (31 décembre 2019 : 0 €) payable à la clôture de l'exercice.

La politique de rémunération du Compartiment de l'ICAV a été intégrée en annexe non audité aux présents états financiers.

8. Gestion des risques financiers

A. GESTION GLOBALE DES RISQUES

Les principaux risques découlant des investissements des Compartiments sont le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de fluctuation des cours). De plus amples informations sur les risques liés à un investissement dans les Compartiments de l'ICAV figurent dans le prospectus.

Les Compartiments sont également exposés à un risque opérationnel tel que le risque de dépositaire ou de contrepartie. Le risque de dépositaire ou de contrepartie est le risque de perte encourue sur les titres en conservation en raison de l'insolvabilité de la contrepartie ou du dépositaire, d'une négligence, d'une mauvaise utilisation des actifs, d'une fraude, d'une mauvaise administration ou d'une mauvaise tenue des registres. Si la contrepartie ou le dépositaire du Compartiment fait faillite et/ou ne sépare pas les actifs en dépôt du Compartiment de la manière requise, le Compartiment peut être exposé à un risque de perte. Bien qu'un cadre juridique approprié soit en place, permettant de réduire le risque de perte de valeur des titres détenus par la contrepartie, en cas de défaillance de celle-ci, la capacité du Compartiment à transférer les titres pourrait être temporairement compromise.

B. RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit correspond au risque qu'un émetteur ou une contrepartie ne soit pas en mesure de respecter un engagement contracté avec les Compartiments. Il est possible qu'un émetteur soit incapable d'effectuer les versements d'intérêt et de rembourser le principal aux échéances prévues. L'évolution de la solidité financière d'un émetteur ou de la notation de crédit d'un instrument financier peut affecter la valeur d'un instrument financier.

Toutes les transactions portant sur des titres cotés sont réglées/payées à la livraison par l'intermédiaire de courtiers agréés. Le risque de défaillance est considéré comme minime dans la mesure où la livraison des titres vendus n'est effectuée que lorsque le courtier a reçu les paiements. Le paiement d'un achat n'est effectué que lorsque

le courtier a reçu les titres. La transaction échoue si l'une des deux parties ne respecte pas ses obligations.

Tous les actifs du Compartiment sont détenus par le dépositaire dans des comptes séparés. En cas de faillite ou d'insolvabilité du dépositaire ou des contreparties, le Compartiment pourrait, dans certains cas, voir ses droits à l'égard des titres détenus par le dépositaire ou l'une des contreparties en question être reportés ou restreints. Les Compartiments maîtrisent leur risque en contrôlant la qualité de crédit et la situation financière des contreparties auxquelles ils ont recours.

Au 31 décembre 2020, la notation Standard and Poor's du dépositaire était de A+ (31 décembre 2019 : A+).

Les Compartiments sont exposés à un risque de crédit lié aux émetteurs des titres de créances dans lesquels ils investissent. Ce risque variera en fonction de la capacité des émetteurs à rembourser le principal et effectuer les versements des

intérêts correspondant à leurs engagements. Tout manquement d'un émetteur à ses engagements aura des conséquences négatives pour les Compartiments et affectera de manière négative la valeur nette d'inventaire par action des Compartiments. Parmi les facteurs qui influent sur le risque de crédit figurent la capacité et la volonté des émetteurs à payer le principal et les intérêts ainsi que les tendances économiques générales.

Le risque de crédit afférent aux transactions monétaires et aux transactions portant sur des instruments financiers dérivés est atténué par le recours à des contreparties réglementées faisant l'objet d'une surveillance prudentielle ou à des contreparties bénéficiant de notations de crédit élevées attribuées par des agences de notation reconnues.

Les Compartiments étaient exposés au risque de crédit sur les liquidités et équivalents, les ETF et les titres obligataires détenus au cours de l'exercice.

Le tableau ci-dessous détaille les notations de crédit des titres de créances du Compartiment CORUM Eco 18 UCITS Fund aux 31 décembre 2020 et 2019 :

Notation	31 décembre 2020		31 décembre 2019	
	€	Pourcentage de la VNI	€	Pourcentage de la VNI
B+	557 895	6,08 %	1 101 990	11,73 %
B	3 459 083	37,75 %	3 241 252	34,50 %
B-	2 058 091	22,46 %	1 366 688	14,55 %
BB+	508 205	5,55 %	748 330	7,97 %
BB	-	0,00 %	732 119	7,79 %
BB-	632 706	6,90 %	962 735	10,25 %
CCC+	1 179 378	12,87 %	483 708	5,15 %
CCC	348 030	3,80 %	103 271	1,10 %
NR	311 159	3,40 %	-	0,00 %
TOTAL	9 054 547	98,81 %	8 740 093	93,04 %

Le gestionnaire financier surveille en permanence l'exposition au risque de crédit du Compartiment.

Au 31 décembre 2020, toutes les créances et la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus auprès de contreparties ayant une notation de crédit de A+ et/ou dont le règlement est prévu dans un délai d'une semaine.

La direction considère que la probabilité de défaut est proche de zéro car les contreparties ont une forte capacité à remplir leurs obligations contractuelles à court terme.

Par conséquent, aucune provision pour pertes n'a été comptabilisée sur la base des pertes de crédit attendues sur 12 mois, car une telle dépréciation serait totalement insignifiante pour les Compartiments.

Le Compartiment CORUM Eco 18 UCITS Fund ne détenait aucun contrat de change à terme *forward* faisant l'objet d'une compensation, d'accords de compensation globale, d'accords similaires ou autres au 31 décembre 2020 (31 décembre 2019 : idem).

C. RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que les Compartiments ne soient pas en mesure de générer des liquidités suffisantes pour honorer intégralement leurs obligations à l'échéance ou qu'ils ne puissent le faire qu'à des conditions très défavorables.

Les Compartiments investissent dans des valeurs mobilières et autres instruments financiers qui, dans des conditions normales de marché, sont facilement convertibles en espèces ou équivalents de trésorerie.

Les actions du Compartiment sont remboursables au gré des actionnaires, chaque jour de négociation, contre des espèces égales à une part proportionnelle de la valeur nette d'inventaire des Compartiments. Les Compartiments sont donc potentiellement exposés à des rachats bimensuels par ses actionnaires.

Afin de gérer le risque de liquidité, si le Compartiment de l'ICAV reçoit une demande de rachat d'actions portant sur 10 % ou plus du nombre total d'actions en circulation des Compartiments ou 10 % de la valeur

nette d'inventaire des Compartiments lors de tout jour de négociation, le Compartiment de l'ICAV peut choisir de restreindre le rachat d'actions au-delà de 10 %, auquel cas les demandes de rachat seront réduites au prorata et le solde des demandes de rachat en cours sera traité comme si elles avaient été reçues chaque jour de négociation suivant jusqu'au rachat de la totalité des actions correspondant à la demande initiale. Aucune restriction au cours de l'exercice (31 décembre 2019 : idem).

Le gestionnaire financier surveille quotidiennement le risque de liquidité des Compartiments conformément aux objectifs, politiques et directives d'investissement des Compartiments. Les positions globales de liquidité des Compartiments sont examinées chaque jour.

Les tableaux suivants détaillent l'échéance contractuelle résiduelle des passifs financiers du Compartiment assortis des délais de remboursement convenus. Les tableaux ont été établis sur la base des flux de trésorerie non actualisés des passifs financiers en fonction de la date la plus proche à laquelle les Compartiments peuvent être tenus de payer.

Le tableau ci-dessous présente l'exposition totale du Compartiment CORUM Eco 18 UCITS Fund au risque de liquidité au 31 décembre 2020 :

CORUM Eco 18 UCITS Fund au 31 décembre 2020	Inférieur à 1 mois	1 à 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	Total
	€	€	€	€	€
PASSIF					
Passifs financiers valorisés par compte de résultat					
Commissions de gestion à payer	18 788	-	-	-	18 788
Commissions de la société de gestion à payer	4 183	-	-	-	4 183
Frais d'administration à payer	10 026	-	-	-	10 026
Frais juridiques à payer	1 748	-	-	-	1 748
Frais d'agent de transfert à payer	739	-	-	-	739
Frais de dépositaire à payer	4 870	-	-	-	4 870
Honoraires de consultants à payer	6 044	-	-	-	6 044
Honoraires d'audit à payer	-	11 264	-	-	11 264
Autres dettes	8 686	-	-	-	8 686
Valeur nette d'inventaire attribuable aux porteurs de titres participatifs remboursables	9 163 621	-	-	-	9 163 621
TOTAL	9 218 705	11 264	-	-	9 229 969

Le tableau ci-dessous présente l'exposition totale du Compartiment CORUM Eco 18 UCITS Fund au risque de liquidité au 31 décembre 2019 :

CORUM Eco 18 UCITS Fund au 31 décembre 2019	Inférieur à 1 mois	1 à 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	Total
	€	€	€	€	€
PASSIF					
Actifs financiers valorisés par compte de résultat					
Compte débiteur	5	-	-	-	5
Commissions de gestion à payer	121 399	-	-	-	121 399
Commissions de la société de gestion à payer	25 000	-	-	-	25 000
Frais d'administration à payer	3 180	-	-	-	3 180
Frais juridiques à payer	2 562	-	-	-	2 562
Frais d'agent de transfert à payer	247	-	-	-	247
Frais de dépositaire à payer	1 644	-	-	-	1 644
Honoraires de consultants à payer	5 987	-	-	-	5 987
Honoraires d'audit à payer	-	11 298	-	-	11 298
Autres dettes	8 952	-	-	-	8 952
Valeur nette d'inventaire attribuable aux porteurs de titres participatifs remboursables	9 393 988	-	-	-	9 393 988
TOTAL	9 562 964	11 298	-	-	9 574 262

D. RISQUE DE MARCHÉ

Les Compartiments de l'ICAV utilisent l'approche par les engagements pour calculer le risque global.

Le risque de cours résulte principalement des incertitudes relatives aux cours futurs des placements détenus qui sont évalués à la juste valeur. Il représente la perte potentielle que les Compartiments pourraient subir du fait de la détention de participations confrontées aux fluctuations des cours. Le gestionnaire financier des Compartiments examine les positions et les gains et pertes sur une base quotidienne pour surveiller les risques sous-jacents. Le risque de cours est géré par le gestionnaire financier, qui sélectionne rigoureusement les titres et autres instruments financiers dans le cadre du mandat des Compartiments et des limites

fixées pour ces derniers. Le gestionnaire financier maintient les expositions globales des Compartiments en veillant à ce qu'elles s'inscrivent dans les limites de diversification de ces derniers.

Les Compartiments peuvent investir jusqu'à 100 % de leur valeur nette d'inventaire en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire. Ces placements sont soumis à un risque de cours.

i. Risque de cours

Une variation de 5 % des cours affecterait les bénéfices et la valeur nette d'inventaire des Compartiments comme indiqué ci-dessous :

	31 décembre 2020		31 décembre 2019	
	Actifs et passifs financiers nets valorisés par compte de résultat	Variation de 5 % en cours de marché réels	Actifs et passifs financiers nets valorisés par compte de résultat	Variation de 5 % en cours de marché réels
	€	€	€	€
CORUM Eco 18 UCITS Fund	9 054 547	452 727	9 118 317	455 916

Le gestionnaire financier surveille la concentration des risques par zone géographique.

Au 31 décembre 2020, les titres obligataires et les ETF des Compartiments se concentrent dans les pays suivants :

Pays	€	Pourcentage de la VNI
Luxembourg*	5 769 855	62,96 %
Italie	617 292	6,74 %
Pays-Bas	728 290	7,95 %
France	503 163	5,49 %
Autres**	1 435 947	15,67 %
TOTAL	9 054 547	98,81 %

*Clearstream, Luxembourg.

**Tous les autres pays représentent individuellement moins de 5 % de la VNI.

Au 31 décembre 2019, les titres obligataires et les ETF des Compartiments se concentrent dans les pays suivants :

Pays	€	Pourcentage de la VNI
Luxembourg*	6 354 723	67,65 %
France	823 202	8,77 %
Autre**	1 940 392	20,66 %
TOTAL	9 118 317	97,08 %

*Clearstream, Luxembourg.

**Tous les autres pays représentent individuellement moins de 5 % de la VNI.

ii. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Les actifs et passifs financiers du Compartiment étant porteurs d'intérêts, ce dernier est exposé au risque de fluctuations des principaux taux d'intérêt du marché sur ses positions financières et ses flux de trésorerie.

Les tableaux ci-dessous récapitulent l'exposition du Compartiment aux risques de taux d'intérêt au 31 décembre 2020 et 2019. Ils présentent les actifs et les passifs du Compartiment à la juste valeur, classés selon la première des dates d'échéance ou de réévaluation contractuelles.

CORUM Eco 18 UCITS Fund au 31 décembre 2020	Inférieur à 1 mois	1 mois à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Non productif d'intérêts	Total
	€	€	€	€	€	€
ACTIF						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20 078	-	-	-	-	20 078
Actifs financiers valorisés par compte de résultat :						
Titres obligataires	-	-	5 422 984	3 631 563	-	9 054 547
Autres créances	-	-	-	-	155 344	155 344
TOTAL DE L'ACTIF	20 078	-	5 422 984	3 631 563	155 344	9 229 969
PASSIF						
Passifs financiers valorisés par compte de résultat :						
Autres dettes	-	-	-	-	(66 348)	(66 348)
TOTAL DU PASSIF	-	-	-	-	(66 348)	(66 348)
ÉCART TOTAL DE SENSIBILITÉ AUX TAUX D'INTÉRÊT	20 078	-	5 422 984	3 631 563	88 996	9 163 621

CORUM Eco 18 UCITS Fund au 31 décembre 2019	Inférieur à 1 mois	1 mois à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Non productif d'intérêts	Total
	€	€	€	€	€	€
ACTIF						
Trésorerie et équivalents de trésorerie						
Actifs financiers valorisés par compte de résultat :	57 908	-	-	-	-	57 908
• ETF	-	-	-	-	378 224	378 224
• Titres obligataires	-	-	5 189 095	3 550 998	-	8 740 093
Autres créances	-	-	-	-	398 037	398 037
TOTAL DE L'ACTIF	57 908	-	5 189 095	3 550 998	776 261	9 574 262
PASSIF						
Passifs financiers valorisés par compte de résultat :						
Compte débiteur	(5)	-	-	-	-	(5)
Autres dettes	-	-	-	-	(180 269)	(180 269)
TOTAL DU PASSIF	(5)	-	-	-	(180 269)	(180 274)
ÉCART TOTAL DE SENSIBILITÉ AUX TAUX D'INTÉRÊT	57 903	-	5 189 095	3 550 998	595 992	9 393 988

iii. Risque de change

Le risque de change correspond au risque que la juste valeur d'un instrument évolue en raison des fluctuations des taux de change.

Les Compartiments peuvent investir dans des instruments financiers libellés en devises autres que la devise de référence ou dans des instruments financiers déterminés par référence à des devises autres que la devise de référence.

Les Compartiments investiront toutefois une partie de leurs actifs dans des instruments financiers libellés en euros ou dans des instruments financiers déterminés par référence à l'euro. Dans la mesure où la devise de référence diffère de la devise dans laquelle sont libellés les instruments financiers détenus par les Compartiments et qu'aucune couverture n'est utilisée, la valeur de l'actif net des Compartiments fluctuera en fonction des variations des taux de change et des variations des cours des investissements réalisés sur les différents marchés locaux et dans les différentes devises locales.

Une augmentation de la valeur de l'euro par rapport à d'autres devises dans lesquelles les Compartiments peuvent réaliser des investissements réduira l'impact des hausses et amplifiera l'équivalent en euros de l'effet des baisses des prix des instruments financiers des Compartiments sur leurs marchés locaux. À l'inverse, une baisse de la valeur de l'euro aura l'effet opposé d'amplifier l'effet des hausses et de réduire celui des baisses des prix des instruments financiers des Compartiments qui ne sont pas libellés en euros.

Le risque de change est géré par les Compartiments en surveillant leur exposition globale aux devises et en s'assurant de sa cohérence avec le mandat et du respect des limites spécifiées par les Compartiments. À l'heure actuelle, le gestionnaire financier ne couvre pas l'exposition au risque de change.

Au 31 décembre 2020, le Compartiment CORUM Eco 18 UCITS Fund n'était pas exposé aux devises étrangères.

Le tableau suivant présente le risque de change du Compartiment CORUM Eco 18 UCITS Fund au 31 décembre 2019 :

CORUM Eco 18 UCITS Fund au 31 décembre 2019	Actifs financiers	Créances financières	Autres actifs / (créances) nets	Liquidités (net)	Positions nettes des contrats à terme de devises	Valeur de la classe de parts	Exposition nette	Impact d'un mouvement de 10 % du marché des devises sur les actifs nets
	€	€	€	€	€	€	€	€
CHF	-	-	-	(5)	-	-	(5)	(1)

E. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les Compartiments sont tenus de classer les évaluations de juste valeur selon des niveaux censés refléter l'importance des facteurs de calcul. Conformément à la norme IFRS 7 "Instruments financiers : informations à fournir", ces facteurs de calcul ont été classés selon trois niveaux. Cette hiérarchie place au plus haut niveau les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1), et au niveau le plus bas les données non observables (niveau 3). Si les données d'entrée utilisées pour valoriser un placement relèvent de différents niveaux de la hiérarchie, la catégorisation est fondée sur la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour le calcul de la juste valeur de la participation.

Les Compartiments ont recours à la technique de valorisation dite de l'"approche par le marché" pour évaluer leurs investissements. Le niveau d'un instrument financier au sein de la hiérarchie de la juste valeur est fondé sur le niveau le plus bas de n'importe quel facteur de calcul important pour évaluer la juste valeur. Toutefois, la détermination de ce qui constitue des facteurs "observables" peut nécessiter de faire preuve d'un solide jugement. L'on peut toutefois généralement dire qu'il s'agit de données de marché immédiatement disponibles, régulièrement communiquées

ou mises à jour, fiables et vérifiables, non propriétaires et fournies par des sources indépendantes actives sur le marché concerné. Le classement d'un instrument financier au sein de la hiérarchie est fondé sur la transparence des prix de l'instrument et ne correspond pas nécessairement au risque lié à cet instrument.

Les trois niveaux de la hiérarchie de la juste valeur sont les suivants :

- niveau 1 : les évaluations de juste valeur proviennent des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques auxquels le Compartiment est en mesure d'accéder à la date d'évaluation ;
- niveau 2 : les évaluations de juste valeur proviennent des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir le prix), soit indirectement (à savoir des données dérivées des prix) ;
- niveau 3 : les évaluations de juste valeur sont issues de techniques de valorisation qui incluent pour l'actif ou le passif concerné des facteurs qui ne reposent pas sur des données de marché observables (données non observables) et qui sont importants pour la valorisation.

Les investissements habituellement classés au niveau 1 comprennent les actions cotées actives, les dérivés négociés en Bourse et certaines obligations d'État. Les investissements généralement classés en niveau 2 comprennent les titres obligataires, les obligations d'entreprises, certaines obligations d'État, certaines actions cotées et les produits dérivés de gré à gré. Les fonds d'investissement sont également considérés comme des investissements de niveau 2 s'il existe des preuves que les rachats ont eu lieu au cours de l'exercice et qu'il n'y a pas eu de restrictions empêchant les rachats à la clôture de l'exercice. Comme les investissements de niveau 2 comprennent des positions qui ne sont pas négociées sur des marchés actifs et/ou sont soumises à des restrictions de transfert, les valorisations peuvent être ajustées pour

refléter l'illiquidité et/ou l'inessibilité. De tels ajustements sont généralement fondés sur les informations de marché disponibles. Les investissements habituellement classés au niveau 3 comprennent certaines obligations d'entreprises, des actions de sociétés non cotées en Bourse et des fonds d'investissement qui ont suspendu les rachats, créé des "side pockets" ou imposé des droits d'entrée (*gates*). Au sein du niveau 3, l'approche par le marché consiste généralement à utiliser des transactions de marché comparables.

Les investissements du Compartiment en ETF et titres obligataires sont classés dans le niveau 2 : cours cotés sur des marchés actifs, accessibles à la date d'évaluation pour des placements identiques et sans restriction.

Les tableaux ci-dessous résument la classification des investissements du Compartiment selon les niveaux de hiérarchie ci-dessus au 31 décembre 2020 :

CORUM Eco 18 UCITS Fund au 31 décembre 2020	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	€	€	€	€
ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS PAR COMPTE DE RÉSULTAT				
Titres obligataires	-	9 054 547	-	9 054 547
	-	9 054 547	-	9 054 547

Le tableau ci-dessous résume la classification des investissements du Compartiment selon les niveaux de hiérarchie ci-dessus au 31 décembre 2019 :

CORUM Eco 18 UCITS Fund au 31 décembre 2019	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	€	€	€	€
ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS PAR COMPTE DE RÉSULTAT				
ETF	378 224	-	-	378 224
Titres obligataires	-	8 740 093	-	8 740 093
	378 224	8 740 093	-	9 118 317



La politique du Compartiment de l'ICAV est de comptabiliser les transferts au sein de la hiérarchie de juste valeur à la date de clôture.

Il n'y a pas eu de transfert entre les niveaux au cours des exercices clos les 31 décembre 2019 et 2020.

Les tableaux ci-dessous analysent, dans le cadre de la hiérarchie de la juste valeur, les actifs et passifs de la société qui ne sont pas évalués à la juste valeur aux 31 décembre 2019 et 2020, mais dont la juste valeur est indiquée.

CORUM Eco 18 UCITS Fund au 31 décembre 2020	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	€	€	€	€
ACTIF				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20 078	-	-	20 078
Remise à recevoir du gestionnaire d'investissement	-	37 948	-	37 948
Intérêts à recevoir	-	117 396	-	117 396
	20 078	155 344	-	175 422
PASSIF				
Commissions de gestion à payer	-	18 788	-	18 788
Commissions de la société de gestion à payer	-	4 183	-	4 183
Frais d'administration à payer	-	10 026	-	10 026
Frais juridiques à payer	-	1 748	-	1 748
Frais de dépositaire à payer	-	4 870	-	4 870
Frais d'agent de transfert à payer	-	739	-	739
Honoraires d'audit à payer	-	11 264	-	11 264
Honoraires de consultants à payer	-	6 044	-	6 044
Autres dettes	-	8 686	-	8 686
Actif net attribuable aux détenteurs de titres participatifs rachetables	-	9 163 621	-	9 163 621
	-	9 229 969	-	9 229 969

CORUM Eco 18 UCITS Fund au 31 décembre 2019	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	€	€	€	€
ACTIF				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	57 908	-	-	57 908
Remise à recevoir du gestionnaire d'investissement	-	305 451	-	305 451
Intérêts à recevoir	-	92 006	-	92 006
Autres actifs	580	-	-	580
	58 488	397 457	-	455 945
PASSIF				
Compte débiteur	5	-	-	5
Commissions de gestion à payer	-	121 399	-	121 399
Commissions de la société de gestion à payer	-	25 000	-	25 000
Frais d'administration à payer	-	3 180	-	3 180
Frais juridiques à payer	-	2 562	-	2 562
Frais de dépositaire à payer	-	1 644	-	1 644
Frais d'agent de transfert à payer	-	247	-	247
Honoraires d'audit à payer	-	11 298	-	11 298
Honoraires de consultants à payer	-	5 987	-	5 987
Autres dettes	-	8 952	-	8 952
Actif net attribuable aux détenteurs de titres participatifs rachetables	-	9 393 988	-	9 393 988
	5	9 574 257	-	9 574 262

9. Fiscalité

Le Compartiment de l'ICAV est un organisme de placement tel que défini à la section 739 B du *Taxes Consolidation Act, 1997*.

Par conséquent, le Compartiment de l'ICAV n'est pas redevable d'impôt au titre de son revenu et de ses plus-values autrement qu'en l'occurrence d'un événement imposable. Les événements imposables incluent les distributions aux actionnaires ou tout encaissement, rachat, transfert ou annulation d'actions ou la clôture de chaque période de huit ans pour laquelle l'investissement a été détenu.

De manière générale, un événement imposable se produit lors de toute distribution, rachat, mise en pension, annulation, transfert d'actions ou à la fin d'une "période pertinente". Une "période pertinente" est une période de huit ans commençant lors de l'acquisition des actions par l'actionnaire et chaque période ultérieure de huit ans commençant immédiatement après la "période pertinente" précédente.

Il n'y a pas de profit sur un événement imposable dans le cas :

- d'un actionnaire qui n'est pas résident irlandais et qui n'est pas résident habituel en Irlande au moment de l'événement imposable, à condition que l'ICAV détienne les déclarations réglementaires signées nécessaires ;
- de certains investisseurs résidents irlandais exemptés qui ont remis à l'ICAV les déclarations légales signées nécessaires ;
- d'un échange d'actions résultant d'une fusion ou d'une reconstruction admissible de l'ICAV avec un autre fonds ;
- de toute transaction portant sur des actions détenues dans un système de compensation reconnu désigné par l'administration fiscale d'Irlande ;
- de certains échanges de parts entre époux et anciens conjoints à l'occasion de la séparation judiciaire et/ou d'un divorce ;
- d'un échange par un actionnaire, effectué à des conditions normales de marché, où aucun paiement n'est effectué à l'actionnaire détenteur d'actions de l'ICAV contre d'autres actions de l'ICAV.

Les plus-values, dividendes et intérêts perçus (le cas échéant) sur les investissements effectués par le Compartiment de l'ICAV peuvent être soumis à des retenues à la source

imposées par le pays d'où les revenus/plus-values d'investissement sont perçus et ces retenues peuvent ne pas être recouvrables par l'ICAV ou par ses actionnaires.

En l'absence de déclaration signée appropriée, le Compartiment de l'ICAV sera redevable de l'impôt irlandais en cas d'événement imposable, et le Compartiment de l'ICAV se réserve le droit de prélever ces impôts auprès des actionnaires concernés.

10. Transactions entre parties liées et apparentées

IAS 24 – Des parties sont considérées comme liées si une partie a la capacité de contrôler l'autre partie ou d'exercer une influence notable sur l'autre partie dans la prise de décisions financières ou opérationnelles.

Frédéric Noiroit-Nérin est administrateur de l'ICAV et directeur général délégué du gestionnaire financier.

Jonathan Wasserman est administrateur de l'ICAV et directeur de la collecte de fonds du distributeur.

Delphine Godo est administratrice de l'ICAV et administratrice et actionnaire de CORUM Butler Asset Management Limited.

Outre ce qui est mentionné ci-dessus, les administrateurs, le secrétaire et leurs familles n'avaient aucun intérêt dans les parts du Compartiment de l'ICAV au 31 décembre 2020 et 2019.

Au 31 décembre 2020, le fonds CORUM Eco SICAV détenait 99,08 % (31 décembre 2019 : 99,11 %) des participations du Compartiment CORUM Eco 18 UCITS Fund. Le fonds CORUM Eco SICAV est la société assurant le contrôle ultime du Compartiment CORUM Eco 18 UCITS Fund.

Le Compartiment CORUM Eco 18 UCITS Fund a versé des intérêts bancaires de 1 032 € au dépositaire au cours de la période (2019 : 1 050 €).

Voir la note 6 pour de plus amples informations sur les commissions du gestionnaire financier, les remises du gestionnaire financier, les commissions de la société de gestion, les commissions du dépositaire et les commissions de performance. Voir la note 7 pour de plus amples informations sur la rémunération des administrateurs.

11. Comparaison de la valeur nette d'inventaire

CORUM Eco 18 UCITS Fund au 31 décembre 2020	Valeur nette d'inventaire	Actions en cours d'émission	Valeur nette d'inventaire par action
Actions de catégorie EUR Feeder Distributing	9 079 077 €	88 584	102,49 €
Actions de catégorie EUR Retail Accumulating	84 544 €	769	109,94 €

CORUM Eco 18 UCITS Fund au 31 décembre 2019	Valeur nette d'inventaire	Actions en cours d'émission	Valeur nette d'inventaire par action
Actions de catégorie EUR Feeder Distributing	9 310 619 €	91 225	102,06 €
Actions de catégorie EUR Retail Accumulating	83 368 €	769	108,48 €

12. Rétrocessions de commissions

Aucun accord de rétrocession de commissions n'a été conclu au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 (ni au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019).

13. Taux de change

Les taux de change suivants ont été utilisés au 31 décembre 2020 et 2019 pour convertir les placements et autres actifs et passifs du Compartiment CORUM Eco 18 UCITS Fund de la devise locale à la devise de référence.

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
CHF	1,0816	1,0870
GBP	0,8951	0,8474

14. Rapprochement de la valeur nette d'inventaire de négociation et de la valeur nette d'inventaire des états financiers

Le Compartiment CORUM Eco 18 UCITS ne présente aucune différence entre la valeur nette d'inventaire aux fins de négociation et la valeur nette d'inventaire des états financiers au 31 décembre 2020 ou au 31 décembre 2019.

15. Événements marquants au cours de l'exercice

Le 9 janvier 2020, Butler CORUM Asset Management a changé de nom pour devenir CORUM Butler Asset Management Limited.

Un nouveau prospectus ainsi que les compléments actualisés, datés au 31 janvier 2020, ont été publiés avec les changements suivants :

L'ICAV Butler CORUM UCITS ICAV a changé son nom pour devenir CORUM Butler UCITS ICAV.

Le Groupe Maples a été remplacé par Walkers comme conseiller juridique pour l'ICAV, à partir du 2 octobre 2020.

Au regard du changement de conseiller juridique, l'adresse du Compartiment de l'ICAV a changé et est désormais au 5^e étage, The Exchange, George's Dock, International Financial Services Centre, Dublin 1, D01 W213.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, 91 369 € de dividendes ont été distribués au titre des actions de la catégorie EUR Feeder Distributing (31 décembre 2019 : 272 444 €).

NOUVEAU CORONAVIRUS

Depuis début janvier 2020, les marchés financiers mondiaux surveillent et réagissent à une maladie respiratoire infectieuse causée par un nouveau coronavirus, connu sous le nom de COVID-19. Alors que les efforts de confinement ont probablement contribué à ralentir la croissance initiale du virus, en mars 2020, les marchés financiers mondiaux ont fortement réagi à la rapide propagation de l'épidémie et aux impacts économiques mondiaux qui pourraient en résulter.

Le Conseil d'administration a suivi l'évolution de la pandémie tandis que les marchés réagissaient à celle-ci avec une volatilité accrue. Au cours de la période de référence et dans chaque Compartiment, tous les remboursements d'obligations ont été assurés et ce en temps voulu. Les Compartiments continuent d'être gérés conformément aux objectifs et à la politique d'investissement et aux profils de risque. L'impact de cet événement sur l'exposition au risque financier des Compartiments est décrit plus en détail dans le rapport du gestionnaire financier.

Depuis le début de la pandémie, le Conseil d'administration a également noté les risques opérationnels auxquels l'ICAV et ses fournisseurs peuvent être exposés, en raison des restrictions de mobilité locales ou globales mises en place par les différents gouvernements. La pandémie de la COVID-19 est un événement sans précédent et son impact sur l'économie et les marchés mondiaux reste encore indéterminé.

Le Conseil d'administration continue de suivre cette situation de près et a mis en place des mesures pour préserver sa capacité d'action et de réaction sur l'ICAV et sur chaque Compartiment.

Il n'y a pas eu d'autres événements significatifs devant être mentionnés dans les états financiers.

16. Événements postérieurs à la clôture

Le Compartiment CORUM Eco 18 UCITS Fund a déclaré un dividende de 22 291 € au titre de la catégorie d'actions F distribution EUR le 9 février 2021.

Il n'y a pas eu, postérieurement à la clôture de l'exercice, d'autre événement marquant en lien avec l'ICAV nécessitant une mention dans les états financiers.

17. Approbation des états financiers

Les administrateurs ont approuvé les états financiers le 3 mars 2021.

CORUM Butler UCITS ICAV (anciennement Butler CORUM UCITS ICAV) CORUM Eco 18 UCITS Fund État des placements (non audité) au 31 décembre 2020

Quantité	Titre	Devise	Date d'échéance	Valorisation € 31 décembre 2020	% de l'actif net
Obligations d'entreprises					
BELGIQUE					
100 000	HOUSE OF FIN 4.375 19-26 15/07S	€	15 juillet 2026	100 309	1,09 %
100 000	THE HOUSE OF HIS 7.5 20-27 15/01A	€	15 janvier 2027	101 211	1,11 %
				201 520	2,20 %
FRANCE					
100 000	ALTICE FRANCE SA 2.5 19-25 15/01S	€	15 janvier 2025	98 334	1,08 %
100 000	LOXAM 4.5 19-27 15/04S	€	15 avril 2027	96 650	1,05 %
100 000	LOXAM SAS 2.875 19-26 15/04S	€	15 avril 2026	99 135	1,08 %
200 000	PARTS EUROPE SA 6.5000 20-25 16/07S	€	16 juillet 2025	209 046	2,28 %
				503 165	5,49 %
ALLEMAGNE					
100 000	CHEPLAPHARM 4.375 20-28 15/01A	€	15 janvier 2028	102 787	1,12 %
100 000	PEACH PROPERTY 4.3750 20-25 15/11S	€	15 novembre 2025	104 722	1,14 %
100 000	ZF FINANCE GMBH 2.75 20-27 25/05A	€	25 mai 2027	102 017	1,12 %
				309 526	3,38 %
ÎLES VIERGES BRITANNIQUES					
100 000	PLAYTECH PLC 4.25 19-26 07/03S	€	7 mars 2026	103 615	1,13 %
				103 615	1,13 %
ITALIE					
100 000	CENTURION BIDCO SPA 5.875 20-26 30/09S	€	30 septembre 2026	103 681	1,13 %
100 000	GAMMA BIDCO 6.25 20-25 15/07S	€	15 Juillet 2025	104 247	1,14 %
100 000	INTERNTL DESIGN GROUP 6.5 18-25 15/11S	€	15 novembre 2025	104 167	1,14 %
100 000	INTL DESIGN GROUP FL.R 18-25 15/11Q	€	15 novembre 2025	100 300	1,09 %
100 000	SOFIMA HOLDING SPA 3.75 20-28 15/01S	€	15 janvier 2028	101 525	1,11 %
100 000	WEBUILD SPA 5.8750 20-25 15/12A	€	15 décembre 2025	103 373	1,13 %
				617 293	6,74 %
JERSEY					
100 000	AVIS BUDGET FINANCE 4.75 18-26 04/10S	€	30 janvier 2026	98 192	1,07 %
100 000	WALNUT BIDCO PLC 6.75 19-24 01/08S	€	1 ^{er} août 2024	104 472	1,14 %
				202 664	2,21 %
LUXEMBOURG					
100 000	ADLER GROUP SA 2.7500 20-26 13/11A	€	13 novembre 2026	102 772	1,12 %
100 000	ALGECO SCOTSMAN FL.R 18-23 15/02Q	€	15 Février 2023	100 276	1,09 %
100 000	ALTICE FINANCING SA 2.25 20-25 15/01S	€	15 janvier 2025	96 889	1,06 %
100 000	ALTICE FRANCE SA 5.8750 18-27 01/02S	€	1 ^{er} février 2027	106 692	1,16 %
200 000	ARD FINANCE SA 5.00 19-27 30/06S	€	30 juin 2027	204 584	2,23 %
200 000	ASR MEDIA AND SPONSO 5.125 19-24 31/08S	€	31 août 2024	197 509	2,16 %
100 000	ASSEMBLIN FINANCING FL.R 19-25 15/05Q	€	15 mai 2025	100 808	1,10 %
100 000	BANFF MERGER SU 8.3750 18-26 01/09S	€	1 ^{er} septembre 2026	104 987	1,15 %

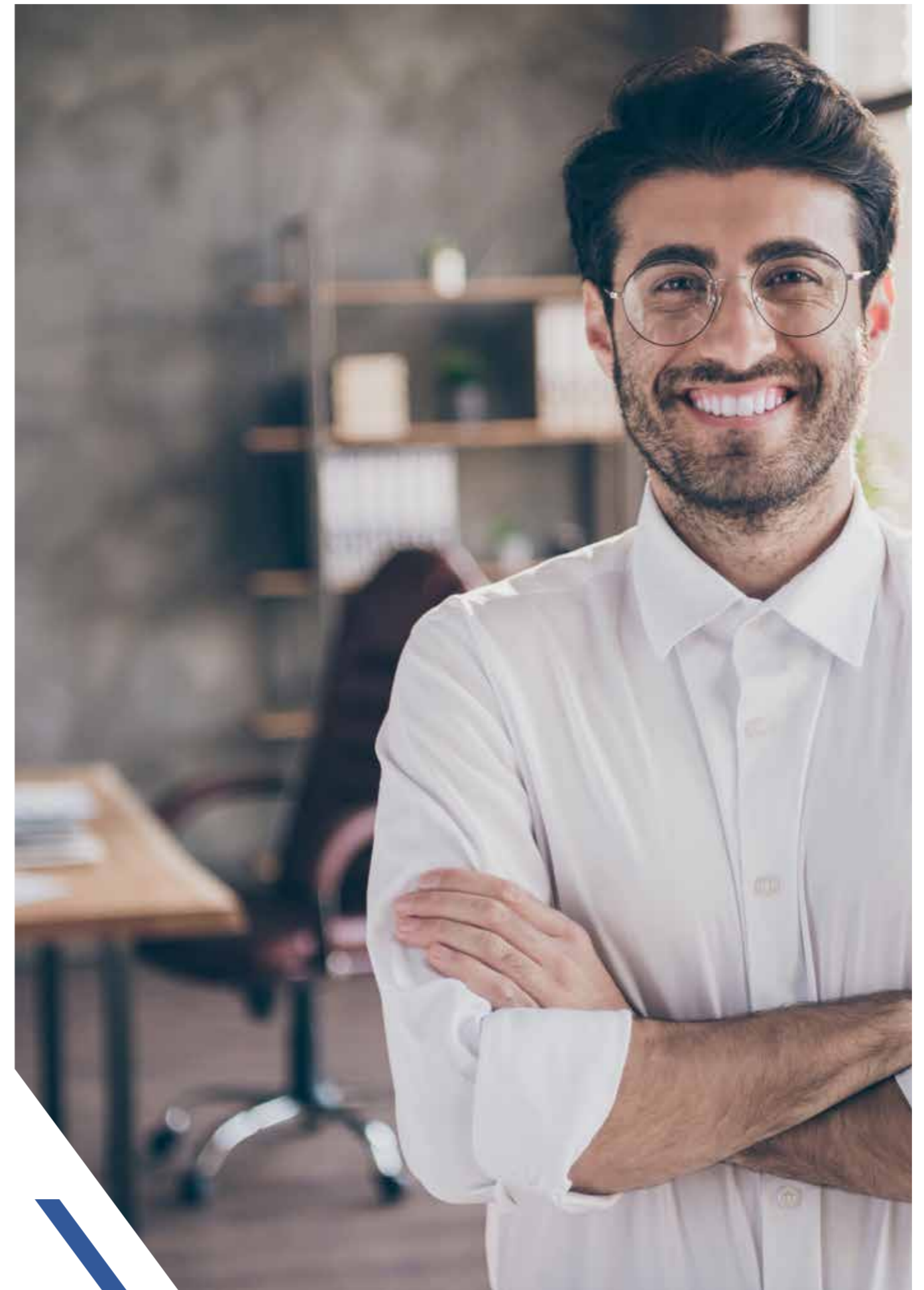
Quantité	Titre	Devise	Date d'échéance	Valorisation € 31 décembre 2020	% de l'actif net
Obligations d'entreprises					
LUXEMBOURG					
100 000	BANIJAY GROUP SAS 6.5 20-26 01/03S	€	1 ^{er} mars 2026	100 792	1,10 %
100 000	CIRSA FINANCE I 4.7500 19-25 22/05S	€	22 mai 2025	98 495	1,07 %
100 000	CMA CGM REGS 5.25 17-25 15/01S	€	15 janvier 2025	100 027	1,09 %
100 000	CONTOURGLOBAL POWER 2.7500 20-26 01/01S	€	1 ^{er} janvier 2026	99 961	1,09 %
100 000	CRYSTAL ALMOND 4.2500 19-24 15/10S	€	15 octobre 2024	101 022	1,10 %
100 000	CTC BONDCO REGS 5.25 17-25 15/12S	€	15 décembre 2025	102 384	1,12 %
100 000	DIEBOLD NIXDORF 9.0000 20-25 15/07S	€	15 juillet 2025	109 040	1,19 %
108 000	DIOCLE SPA FL.R 19-26 30/06Q	€	30 juin 2026	108 321	1,18 %
100 000	EDREAMS ODIGEO 5.5 18-23 01/09S	€	1 ^{er} septembre 2023	95 754	1,04 %
100 000	ELLAKTOR VALUE PLC 6.375 19-24 15/12S	€	16 décembre 2024	94 413	1,03 %
100 000	FABRIC BC SPA FL.R 18-24 30/11Q	€	30 novembre 2024	99 702	1,09 %
100 000	GRP ECORE HOLD FL.R 18-23 19/11Q	€	15 novembre 2023	89 417	0,98 %
100 000	HP PELZER HOLDING 4.125 17-24 01/04S	€	1 ^{er} avril 2024	94 378	1,03 %
100 000	HT TROPLAST AG 9.2500 20-25 15/07S	€	15 juillet 2025	111 644	1,22 %
100 000	KAPLA HOLDING S 3.3750 19-26 15/12S	€	15 décembre 2026	98 896	1,08 %
100 000	KIRK BEAUTY ZERO REGS 6.25 15-22 15/07S	€	15 juillet 2022	90 999	0,99 %
239 647	KLEOPATRA HLD 1 (PIK) 8.50 17-23 30/06S	€	30 juin 2023	240 397	2,62 %
100 000	KONGSBERG ACTUATION 5 18-25 15/07	€	15 juillet 2025	94 579	1,03 %
100 000	KRATON POLYMERS 5.2500 18-26 15/05S	€	15 mai 2026	103 523	1,13 %
120 000	KRONOS INTL 3.75 17-25 15/09S	€	15 septembre 2025	122 254	1,33 %
100 000	LHC THREE PLC 4.125 17-24 15/08S	€	15 août 2024	101 972	1,11 %
100 000	LIMACORPORATE SPA FL.R 17-23 15/08S	€	15 août 2023	99 475	1,09 %
100 000	LINCOLN FINANCING SARL FL.R 19-24 01/04Q	€	1 ^{er} avril 2024	100 108	1,09 %
100 000	MASARIA INVEST REGS FL.R 17-24 15/09S	€	15 septembre 2024	93 418	1,02 %
150 000	MATTERHORN TELE 3.1250 19-26 15/09S	€	15 septembre 2026	149 039	1,63 %
100 000	MOBILUX FINANCE SA 5.50 16-24 15/11S	€	15 novembre 2024	101 468	1,11 %
100 000	MONICHEM HOLDCO 3 9.5 19-26 15/09S	€	15 septembre 2026	107 633	1,17 %
100 000	MOTION FINCO SARL 7.00 20-25 15/05S	€	15 mai 2025	105 940	1,16 %
100 000	NOVEM GROUP GMB FL.R 19-24 15/05Q	€	15 mai 2024	100 964	1,10 %
120 000	PICARD GROUPE FL.R 17-23 30/11Q	€	30 novembre 2023	120 104	1,31 %
100 000	PLT VII FINANCE SA FL.R 20-26 05/01Q	€	5 janvier 2026	100 945	1,10 %
100 000	QUATRIM 5.8750 19-24 31/01A	€	31 janvier 2024	104 101	1,14 %
200 000	ROSSINI SARL 6.75 18-25 30/10S	€	30 octobre 2025	213 984	2,34 %
100 000	RUBIS TERMINAL INFRA 5.625 20-25 15/05S	€	15 mai 2025	106 869	1,17 %
100 000	SAZKA GROUP A.S 3.875 20-27 15/02S	€	15 février 2027	96 920	1,06 %
171 875	SCHUMANN SPA 7.00 16-23 31/07S	€	31 juillet 2023	175 077	1,91 %
90 105	SUMMER (BC) HOLDCO 9.25 19-27 31/10S	€	31 octobre 2027	95 446	1,04 %
102 681	SUMMER BIDCO 9.00 20-25 15/11S	€	15 novembre 2025	105 601	1,15 %
104 875	SUMMER BIDCO FL.R 19-25 17/11S	€	15 novembre 2025	109 048	1,19 %
200 000	SUNSHINE MID BV 6.5 18-26 15/05S	€	15 mai 2026	208 260	2,27 %
100 000	TENNECO INC REGS 5.00 17-24 15/07S	€	15 juillet 2024	101 545	1,11 %
100 000	VERISURE MIDHOLDING 5.75 17-23 01/12S	€	1 ^{er} décembre 2023	101 422	1,11 %
				5 769 854	62,96 %

Quantité	Titre	Devise	Date d'échéance	Valorisation	% de l'actif net
	Obligations d'entreprises			€ 31 décembre 2020	
PAYS-BAS					
100 000	TEVA PHARMACEUTICAL 6.0 20-25 31/01A	€	31 janvier 2025	108 970	1,19 %
100 000	IPD 3 BV 5.5000 20-25 01/12S	€	1 ^{er} décembre 2025	103 517	1,13 %
200 000	MAXEDA DIY HOLDING 5.875 20-26 01/10A	€	1 ^{er} octobre 2026	209 187	2,28 %
100 000	STARFRUIT FINCO 6.5 18-26 01/10S	€	1 ^{er} octobre 2026	106 047	1,16 %
100 000	TRIVIUM PACKAGING FL.R 19-26 15/08Q	€	15 août 2026	100 240	1,09 %
100 000	UNITED GROUP B.V FL.R 19-25 15/05Q	€	15 mai 2025	100 328	1,10 %
				728 289	7,95 %
ROYAUME-UNI					
100 000	ALGECO GLOBAL FINANCE 6.5 20-23 15/02S	€	15 février 2023	101 125	1,10 %
100 000	INEOS FINANCE 3.375 20-26 31/03S	€	31 mars 2026	103 346	1,13 %
100 000	PINNACLE BIDCO PLC 5.5 20-25 15/02S	€	15 février 2025	99 301	1,09 %
100 000	ROLLS-ROYCE PLC 4.6250 20-26 16/02S	€	16 février 2026	108 504	1,18 %
				412 276	4,50 %
ÉTATS-UNIS					
100 000	CARNIVAL CORP 7.6250 20-26 01/03S	€	1 ^{er} mars 2026	106 347	1,16 %
100 000	CHEMOURS CO 4.00 18-26 15/05S	€	15 mai 2026	99 998	1,09 %
				206 345	2,25 %
TOTAL DES OBLIGATIONS D'ENTREPRISE				9 054 547	98,81 %

TOTAL ACTIFS FINANCIERS À LA VALORISATION PAR COMPTE DE RÉSULTAT*	9 054 547	98,81 %
Autres actifs supérieurs aux autres passifs	109 074	1,19 %
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS REMBOURSABLES	9 163 621	100 %

Ventilation de l'actif total		% de l'actif total
ACTIF		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20 078	0,22 %
Valeurs mobilières	9 054 547	98,10 %
Autres actifs	155 344	1,68 %
	9 229 969	100 %

*Tous les titres à revenu fixe sont négociés sur des marchés réglementés.



CORUM Butler UCITS ICAV (anciennement Butler CORUM UCITS ICAV) CORUM Eco 18 UCITS Fund État des variations importantes de la composition du portefeuille (non audité) au 31 décembre 2020

Principaux achats

Description	Montant acheté (€)
ISHS HY CORP BD EUR	281,774
KLEOPATRA HLD 1 (PIK)	236,711
SUMMER BIDCO	211,000
PARTS EUROPE SA	202,250
MAXEDA DIY HOLDING	200,375
KIRK BEAUTY ZERO REGS	191,615
UNITED GROUP BV	124,200
DIOCLE SPA	108,000
NETFLIX INC	107,300
BLITZ FUND	104,250
NIDDA BONDCO GMBH	102,094
VICTORIA PLC	101,750
FIRE BC	101,750
UNITED GROUP	101,250
TEVA PHARMACEUTICAL	101,200
IHO VERWALT	101,000
DIOCLE SPA	100,500
ALTICE FRANCE HOLDING	100,500
SUMMER BIDCO	100,000
SUMMER BIDCO	100,000
FAURECIA	100,000
ENERGIZER GAMMA	100,000
ALTICE FINCO REGS	100,000
UGI INTERNATIONAL	100,000
WALNUT BIDCO PLC	100,000
UNILABS SUBHOLDING AB	100,000
CHEPLAPHARM	100,000
TRIV PACK FIN	100,000
ZIGGO BOND CO	100,000
OCI NV	100,000
MAXEDA DIY HOLDING	100,000
TEVA PHARM FNC	100,000
CONTOURGLOBAL POWER	100,000
SOFIMA HOLDING SPA	100,000
DIEBOLD NIXDORF	99,511
ZF FINANCE GMBH	99,325
CENTURION BIDCO SPA	98,766
ADLER GROUP SA	98,646
HOUSE OF FIN	97,750
ELIS SA	96,850
DOMETIC GROUP A	95,700
CTC BONDCO REGS	95,400
SUMMER BIDCO	95,000
ALTICE LUXEMBOURG SA	94,250
TECHEM VERWALTUNGSGE	94,000
ALGECO GLOBAL FINANCE	94,000
LOXAM SAS	93,250
SUMMER (BC) HOLDCO	91,006
NOVEM GROUP GMB	90,530
EVOCA SPA	90,500
KIRK BEAUTY ZERO REGS	90,450
AUTODIS	89,718
EDREAMS ODIGEO	89,400
HOUSE OF FIN	84,500
EAGLE INT.	79,650
ELLAKTOR VALUE PLC	77,980
NEWCO GB SAS PIK	77,000
PROMONTORIA HOLDING	68,480

Principales ventes

Description	Montant vendu (€)
ISHS HY CORP BD EUR	629,629
NETFLIX INC	244,300
BLITZ FUND	208,350
NIDDA BONDCO GMBH	208,250
VICTORIA PLC	207,600
FIRE BC	200,750
UNITED GROUP	124,200
UNITED GROUP BV	122,850
IHO VERWALT	122,760
DIOCLE SPA	120,000
ALTICE FRANCE HOLDING	106,750
SUMMER BIDCO	105,500
EL CORTE INGLES SA	103,500
FAURECIA	103,375
ENERGIZER GAMMA	103,270
ALTICE FINCO REGS	103,125
UGI INTERNATIONAL	103,050
WALNUT BIDCO PLC	103,020
UNILABS SUBHOLDING AB	102,950
SUMMER BC HOLDINGS	102,750
TRIV PACK FIN	102,425
ZIGGO BOND CO	102,313
OCI NV	102,300
MAXEDA DIY HOLDING	101,500
TEVA PHARM FNC	101,200
BANIJAY	101,150
ELIS SA	100,500
DOMETIC GROUP	100,200
CTC BONDCO REGS	100,010
SUMMER BIDCO	100,000
ALTICE LUXEMBOURG SA	100,000
YPSO FINANCE BIS	100,000
FNAC DARTY	99,875
SPIE SA	99,280
SAPPI PAPIER HO	99,125
PICARD GROUPE	98,850
SIGMA HOLDCO B.V	96,750
INEOS FINANCE P	96,625
TECHEM VERWALTUNGSGE	96,000
LOXAM SAS	95,520
CBR FASHION FINANCE	94,625
NOVEM GROUP GMB	93,000
EVOCA SPA	89,500
KIRK BEAUTY ZERO REGS	89,000
AUTODIS	85,804
GARRETT LX I	84,500
HOUSE OF FIN	80,400
EAGLE INT.	75,000
ELLAKTOR VALUE PLC	69,000
NEWCO GB SAS PIK	68,500
PROMONTORIA HOLDING	63,250

Aux termes de la réglementation sur les OPCVM (telle que modifiée), l'ICAV est tenu de faire part de tous les achats et de toutes les ventes représentant plus de 1 % du total des achats et du total des ventes, respectivement, et a minima des vingt ventes et des vingt achats les plus importants réalisés au cours de la période. L'ensemble des achats et ventes a été pris en compte.

Informations relatives aux rémunérations (non auditées) pour l'exercice clos au 31 décembre 2020

La société de gestion a adopté une politique de rémunération conforme aux exigences des lignes directrices de l'autorité européenne des marchés financiers relatives à des politiques de rémunération saines dans le cadre de la directive AIFM (ESMA/2013/232) (les "lignes directrices"). Le gestionnaire financier a également adopté une politique de rémunération conforme aux exigences des lignes directrices concernant la proportion de l'activité du gestionnaire financier représentée par les Compartiments.

La politique de la société de gestion respecte les principes de rémunération d'une manière proportionnée et dans la mesure où elle est appropriée à la taille globale de son activité, compte tenu de la nature, de l'étendue et de la complexité de l'activité. Par conséquent, les administrateurs de la société de gestion ont décidé de ne pas appliquer l'exigence relative au comité de rémunération prévue dans les lignes directrices et ils sont convaincus que ce choix est compatible avec le profil de risque de la société de gestion et des fonds qu'elle gère. La politique de rémunération de la société de gestion comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

Le détail de ces rémunérations est présenté ci-dessous :

- La rémunération versée par l'ICAV au gestionnaire financier a été de zéro pour la période. Ceci s'explique par le fait que les frais courants de l'ICAV ont été supérieurs au plafond des frais courants. Ce plafond est fixé à un montant égal, en pourcentage de l'actif, à la commission de gestion.
- La rémunération totale de l'ensemble du personnel de la société de gestion (6 personnes) au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'est élevée à 461 476 €, incluant la contribution aux frais d'assurance sociale (31 décembre 2019 : 317 226 €), dont 30 761 € de nature variable (31 décembre 2019 : 23 000 €). Le montant cumulé de la rémunération des cadres supérieurs et des membres du personnel de la société de gestion dont l'activité a eu une incidence importante sur le profil de risque des Compartiments au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'est élevé à 402 924 €, incluant la contribution aux frais d'assurance sociale, dont 37 757 € de nature variable (31 décembre 2019 : 213 716 €).





Projets de résolutions à l'Assemblée Générale ordinaire du 30 avril 2021

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et des rapports du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2020, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire constate que le résultat net augmenté du report à nouveau à affecter au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 après versement d'acomptes au cours de l'exercice pour un montant de 63 619,44 € s'élève à 24 755,37 €.

L'Assemblée Générale décide de retenir l'affectation suivante :

- capitalisation de la quote-part de résultat attaché aux actions C, soit 24 753,10 € ;
- distribution d'une partie du résultat attaché aux actions D pour un montant de 0 €, soit une distribution totale unitaire de 1 € compte tenu des acomptes distribués ;
- report à nouveau d'une partie du résultat attaché aux actions D pour un montant de 2,27 €.

L'Assemblée Générale constate que les plus-values nettes réalisées s'élèvent à 3 284,35 € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, 1 272,33 € ayant été mis en distribution sous forme d'acomptes. L'Assemblée Générale décide de les capitaliser à hauteur de 1 285,94 (actions C) et de distribuer le solde de plus-values nettes de 1 908,50 €, soit une distribution unitaire de 0,05 € pour les actions D compte tenu des acomptes distribués. La mise en distribution aura lieu le 30 avril 2021. Le solde non distribué s'établit à 89,91 €.

L'Assemblée Générale prend acte que les actionnaires titulaires d'actions de catégorie D ont été informés que :

- depuis le 1^{er} janvier 2020, les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30 %, soit 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2 % de prélèvements sociaux ;
- peuvent demander à être dispensés de ce prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 0 € ;
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 66 800,26 €.

Il est rappelé qu'au titre de l'exercice précédent, un dividende net de 3,75 € a été distribué pour chaque action D.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte que le mandat des 1^{ers} administrateurs nommés statutairement viennent à échéance à compter de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes clos de l'exercice 2020. L'Assemblée Générale décide de renouveler les dits mandats des trois administrateurs pour une durée de six ans conformément à l'article 15 des statuts.

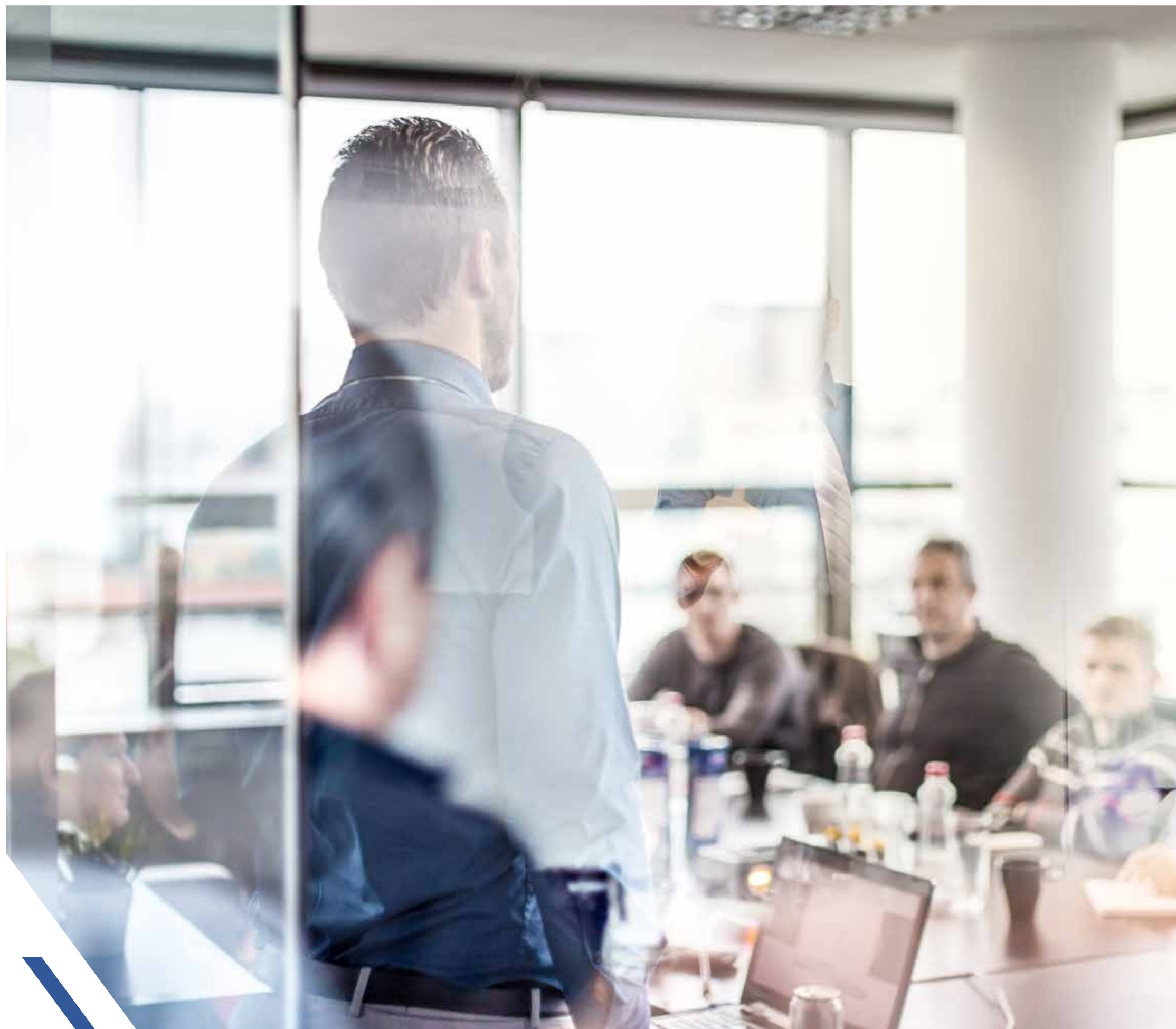
Le mandat d'administrateur de Jonathan Wasserman, domicilié au 30 rue Miollis, 75015 Paris, né le 9 novembre 1982 à Nogent-sur-Marne, de nationalité française, est reconduit pour une durée de 6 ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale relative à l'exercice clos au 31 décembre 2026.

Le mandat d'administrateur de Pierre Vergnes, domicilié au 51 rue du Cardinal Lemoine, 75005 Paris, né le 6 mai 1976 à Toulouse, de nationalité française, est reconduit pour une durée de 6 ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale relative à l'exercice clos au 31 décembre 2026.

Le mandat d'administrateur de Frédéric Noirot-Nérin, domicilié au 188 Kensington Church Street, W8 4DP Londres (Royaume-Uni), né le 22 septembre 1970 à Paris 15^e, de nationalité française, est reconduit pour une durée de 6 ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale relative à l'exercice clos au 31 décembre 2026.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.



Informations générales

CORUM Eco

CORUM Eco est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) de droit français dont la société de gestion est CORUM Butler Asset Management. Le sous-délégué de la gestion financière est Butler Investment Managers Limited, le dépositaire est CACEIS Bank, et le distributeur et centraliseur des ordres est CORUM Asset Management. Les parts sont détenues en nominatif pur. La durée de placement recommandée est de 5 à 8 ans (échéance du fonds). Il existe deux types de parts : les parts de distribution (D), dont les revenus seront distribués mensuellement, et les parts de capitalisation (C), dont les revenus ne seront pas distribués mais capitalisés dans un objectif de plus-value. La SICAV est domiciliée au 1 rue Euler, 75008 Paris.

L'objectif est de maximiser le taux de rendement à long terme en investissant dans des titres de créances et instruments financiers de taux assimilés à haut rendement. Les risques liés à ce produit sont : risque de perte en capital, risque lié à la gestion discrétionnaire, risque de crédit, risque de liquidité et un certain nombre de risques liés aux instruments en portefeuille. CORUM Eco est une SICAV nourricière de droit français agréée par l'AMF le 07/08/2018. Elle est investie en parts du fonds maître de droit irlandais CORUM Eco 18. La SICAV nourricière est gérée par la société de gestion de portefeuille CORUM Butler Asset Management (Dublin) agréée par la Banque centrale d'Irlande (numéro C176313) et bénéficiant du passeport européen délivré le 17/05/2019. La gestion financière est sous-déleguée à la société Butler Investment Managers Limited (Londres) agréée par la Financial Conduct Authority (numéro 477024).

CORUM L'Épargne et la voile

Après l'abandon, le rebond ! 2021, UNE ANNÉE AU SERVICE DU COLLECTIF

Pourquoi la voile ?

Pour CORUM L'Épargne, la voile incarne des valeurs de performance, d'engagement, d'authenticité et de gestion du risque. Des valeurs portées par toutes les équipes CORUM L'Épargne en France et à l'international, au quotidien.

« Ce projet sur 4 ans avec Nicolas Troussel est emblématique de notre manière d'envisager l'épargne : pas de performance sans investissement dans la durée. C'est cette idée que nous souhaitons partager avec le grand public. »

FRÉDÉRIC PUZIN
FONDATEUR DE CORUM L'ÉPARGNE

Retour sur 2020

En 2020, nous avons pour objectif de terminer la construction du nouvel IMOCA CORUM L'Épargne et d'être présents au départ du Vendée Globe dans les meilleures conditions possibles. Nicolas Troussel s'est élancé des Sables-d'Olonne le 8 novembre 2020, et a réussi un départ remarquable, avec un passage en tête de la première marque. Malheureusement, alors qu'il pointait en septième position, le bateau a perdu son mât au neuvième jour de course, contraignant Nicolas à l'abandon. Cette participation au Vendée Globe aura toutefois offert une belle visibilité à la marque. Le bateau est actuellement remis en état afin de continuer son programme de courses.

Un duo de légende pour 2021

Pour répondre aux ambitions de ce programme, c'est un coéquipier de premier plan qui sera aux côtés de Nicolas en 2021 : Sébastien Josse. Déjà présent au sein de l'équipe CORUM Sailing en 2020, il a participé à la campagne de préparation au Vendée Globe. Sébastien est un coureur au large connu et reconnu. Vendée Globe, Route du Rhum, Volvo Ocean Race, des transatlantiques et tours du monde en monocoque et multicoque, en solitaire ou en équipage : c'est un grand marin avec une expérience unique au plus haut niveau.



NICOLAS TROUSSEL
SKIPPER
CORUM
L'ÉPARGNE



SÉBASTIEN JOSSE
CO-SKIPPER
CORUM
L'ÉPARGNE

Un programme sportif ambitieux en 2021

Mai / juin

The Ocean Race Europe (en équipage)

8-10 août

Rolex Fastnet (en double)

15-19 septembre

Défi Azimut (en double)

Novembre

Transat Jacques Vabre (en double)



CORUM
ECO

1 rue Euler • 75008 Paris
Tél. +33 1 53 75 87 48
www.corum.fr

CORUM
L'EPARGNE

